

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

A quill pen with a gold-colored nib and a blue feather is positioned diagonally across the center. To its left is a small, clear glass inkwell. The background is a deep blue with subtle, wavy patterns.

Rapport annuel
de gestion

2007-2008

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

A black and white photograph of a fountain pen and an inkwell. The pen is a classic fountain pen with a feathered quill attached to its back. It lies diagonally across the frame. To its left is a small, round glass inkwell. The background is a dark, textured surface with wavy lines. The entire image is set against a dark, angular background that frames the central scene.

Rapport annuel
de gestion

2007-2008

Québec 

Vous pouvez obtenir de l'information complémentaire sur le Conseil supérieur de l'éducation en composant le 418 643-3850 ou encore en consultant son site Internet, à l'adresse suivante : www.cse.gouv.qc.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2008
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-52524-0 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-52525-7 (version PDF)

ISSN : 1711-1722 (version imprimée)

ISSN : 1719-0622 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2008

Toute demande de reproduction doit être faite au Service de la gestion des droits d'auteurs du gouvernement du Québec.

Le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes et n'est utilisé que pour alléger le texte.

 Ce document est imprimé sur du papier fait à 100 % de fibres recyclées postconsommation.

Monsieur le Président
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation pour l'année 2007-2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Michelle Courchesne
Québec, octobre 2008

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du Conseil supérieur de l'éducation.

Ce rapport contient une description générale de l'organisme et rend compte des résultats obtenus entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008 au regard de son Plan stratégique 2007-2011.

L'année 2007-2008 a été marquée du sceau d'une activité intense, tant en ce qui a trait au nombre d'avis adoptés qu'aux différents travaux menés dans une perspective de consolidation du positionnement et du fonctionnement du Conseil.

Tout d'abord, au cours de l'année, le Conseil supérieur de l'éducation a adopté son Plan stratégique 2007-2011, lequel énonce sa mission et ses valeurs, propose des orientations quant au développement à moyen terme et long terme de l'éducation et présente les objectifs qu'il se fixe pour cette période. Ce plan stratégique a été déposé à l'Assemblée nationale, par votre entremise, en mars 2008, soit au moment de la reprise des travaux parlementaires.

De plus, conformément à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et à la suite des modifications apportées à celle-ci à la fin de l'année précédente, le Conseil s'est doté d'un nouveau Règlement de régie interne ainsi que d'un nouveau Code d'éthique et de déontologie. Ces deux outils majeurs et structurants sont destinés à assurer la pérennité du Conseil et à accroître sa capacité à exercer pleinement la mission qui lui est confiée.

Au cours de l'année 2007-2008, le Conseil a adopté plusieurs avis : certains d'entre eux ont été élaborés de son initiative, d'autres l'ont été en réponse à des demandes particulières que vous avez formulées, et finalement, certains ont été produits en réponse à des projets de modification réglementaire, conformément aux dispositions de sa loi.

Au chapitre des avis d'initiative, le Conseil a adopté l'avis *L'engagement de l'étudiant dans son projet de formation : une responsabilité partagée avec les acteurs de son collège* ainsi que *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*. Le premier a été rendu public au cours de l'année et le second le sera au cours de la prochaine année. Deux avis, élaborés en réponse à des demandes que vous avez formulées au Conseil, ont été rendus publics. Il s'agit des avis suivants : *De la flexibilité pour un diplôme d'études secondaires de qualité au secteur des adultes* et *Rendre compte des connaissances acquises par l'élève : prendre appui sur les acteurs de l'école pour répondre aux besoins d'information des parents de leur communauté*.

De plus, le Conseil a adopté des avis en réponse à deux projets de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Le premier projet avait pour objet notamment de rendre obligatoire l'expression des résultats des élèves en pourcentage dans les bulletins ainsi que l'inscription de la moyenne de groupe, et le second concernait l'implantation du programme d'éthique et culture religieuse.

Le Conseil a aussi rendu deux avis portant sur autant de projets de règlement relatifs à des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales. Les modifications visaient respectivement à assurer une concordance avec le nouveau Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et à modifier certaines dispositions réglementaires liées à l'admission, à la sanction des études et à l'organisation scolaire.

Finalement, au cours de l'année 2007-2008, le Conseil a rendu public l'avis *Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité*, qu'il avait adopté au cours de l'exercice financier précédent.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a, quant à lui, rendu public un avis sur un projet de règlement visant à modifier le Règlement sur l'aide financière aux études. Ce projet portait sur la hausse des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers.

En outre, à votre invitation, j'ai présenté la position du Conseil supérieur de l'éducation sur la gouvernance en éducation et sur le renforcement de la démocratie scolaire à l'occasion du Forum sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires.

Au cours de l'année, une attention particulière a été apportée à la mise en œuvre de mécanismes diversifiés de communication avec vous. Cette préoccupation, d'ailleurs inscrite dans un des objectifs du plan stratégique du Conseil, a permis de vous présenter, quelquefois dans de courts délais, les positions adoptées par le Conseil, et ce, dans un contexte d'une cadence rapide de production d'avis.

De plus, à deux reprises au cours de la dernière année, les membres du Conseil ont eu le plaisir de vous accueillir et de partager avec vous différents points de vue au regard de plusieurs dossiers d'intérêt.

Par ailleurs, en novembre dernier, les membres du Conseil se sont rendus en Abitibi-Témiscamingue à l'occasion de la visite annuelle en région pour y rencontrer des acteurs de cette région ainsi que du Nord-du-Québec. Le Conseil a ainsi pu entendre des représentants de tous les ordres d'enseignement et du milieu communautaire parler de leurs projets, prendre le pouls de ces acteurs intéressés par l'éducation et connaître leurs préoccupations.

Le Conseil a produit un rapport synthèse de cette visite et vous l'a transmis ainsi qu'à l'ensemble des organismes et des groupes rencontrés. Il a souligné les défis considérables auxquels ces deux régions sont confrontées. En effet, celles-ci doivent offrir des services éducatifs à de petites communautés dispersées à même un vaste territoire et souvent défavorisées sur le plan socioéconomique. Tous les acteurs de ces deux régions se sont mobilisés pour relever le défi du rehaussement de la réussite éducative. Des moyens sont également mis en œuvre pour améliorer le niveau de scolarisation de la population autochtone.

Voilà présentées les activités de l'année 2007-2008. Celles-ci illustrent sans contredit la volonté du Conseil d'exercer sa mission et les efforts qu'il déploie pour le faire tout en relevant les défis auxquels il fait face en matière de continuité, d'adaptation et d'innovation.

En terminant, je tiens à saluer le travail de plus d'une centaine de membres du Conseil, de ses commissions et comités de même que du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, et à les remercier. Ces personnes permettent à l'organisme de produire des avis qui, nous le croyons, influent sur les décisions ministérielles et servent de phares au milieu de l'éducation. La

participation de chacune de ces personnes aux travaux peut représenter entre dix et trente jours de réunion par année, en plus du temps qu'elles consacrent à la préparation de ces rencontres.

J'ai été à même de constater que les publications du Conseil sont le fruit du travail collectif autant des personnes de la permanence du Conseil que des membres d'instances qui s'impliquent bénévolement, sans oublier, bien sûr, les personnes que le Conseil consulte lorsqu'il élabore un avis ou un rapport. Je tiens à les remercier très sincèrement.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,
Nicole Boutin
Québec, août 2008

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

À titre de présidente du Conseil supérieur de l'éducation, j'assume la responsabilité de l'information et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de ces renseignements.

Le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du Conseil supérieur de l'éducation décrit fidèlement la mission, les valeurs et la vision de celui-ci et présente les orientations, les objectifs et les indicateurs de son plan stratégique. Il rend compte des résultats obtenus au cours de l'année.

À ma connaissance, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables. Elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2008.

La présidente,
Nicole Boutin

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation du Conseil supérieur de l'éducation	1
1.1	Le Conseil	1
1.2	Les commissions	2
1.3	Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation	2
1.4	Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	2
1.5	Le secrétariat et les ressources	3
1.6	Les collaborateurs et les partenaires	3
2	Résultats au regard des objectifs stratégiques	5
2.1	Orientation 1 – Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes	5
2.1.1	Axe : Le système d'éducation dans son ensemble	5
2.1.2	Axe : L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire	8
2.1.3	Axe : L'enseignement secondaire	12
2.2	Orientation 2 – Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société	13
2.2.1	Axe : L'enseignement collégial	13
2.2.2	Axe : L'enseignement et la recherche universitaires	16
2.3	Orientation 3 – Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil	18
2.3.1	Axe : La fonction du Conseil	18
2.3.2	Axe : Le pouvoir d'influence du Conseil	20
2.3.3	Axe : La gestion des ressources humaines	21
2.4	Orientation stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	21
2.4.1	Axe : Le système d'aide financière aux études dans son ensemble	21
2.4.2	Axe : La réglementation des droits de scolarité et des autres droits	22

2.4.3	Axe : Les programmes d'aide financière aux études	23
2.4.4	Axe : L'influence du Comité	23

3	Résultats au regard des retombées des publications	25
3.1	La diffusion des publications du Conseil	25
3.2	Les retombées des publications : intérêt et incidence	26
3.2.1	Quelques données générales	26
3.2.2	Les rapports sur l'état et les besoins de l'éducation	28
3.2.3	Les avis	30
3.2.4	Les études et les recherches	39
3.2.5	Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	40

4	Autres aspects relatifs à la Loi sur l'administration publique	43
4.1	Les ressources humaines	43
4.2	Le Code d'éthique et de déontologie	43
4.3	La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels	44
4.4	La politique linguistique	44
4.5	La déclaration de services aux citoyens	44
4.6	Le développement durable	44
4.7	Les recommandations du Vérificateur général	44

5	Ressources humaines et financières	45
5.1	Les membres du Conseil et de ses commissions	45
5.2	Les membres du Comité du rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation	50
5.3	Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	50
5.4	Le secrétariat	51
5.5	Les ressources financières	51

ANNEXES

Indicateurs 2007-2008 au regard du Plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation	52
---	----

Sommaire de la planification stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2007-2011)	55
Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation	57
Code d'éthique et de déontologie du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	60

1

PRÉSENTATION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

« C'est au Conseil supérieur de l'éducation que reviendra surtout la responsabilité de maintenir le système d'enseignement en contact avec l'évolution de la société et celle d'indiquer les changements à opérer et d'inspirer des plans à long terme. » (Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport*, t. I, 1963, no 176, p. 107.)

Le Conseil supérieur de l'éducation a été créé en 1964, en même temps que le ministère de l'Éducation, mais par une loi distincte qui confirme son autonomie.

Sa mission

Lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation à moyen et à long terme, le Conseil a pour fonctions de collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de le conseiller sur toute question relative à l'éducation. Il veut ainsi favoriser le plein épanouissement des personnes et proposer des réponses aux besoins de la société québécoise.

Le Conseil remplit sa mission en exerçant une fonction politique, une fonction démocratique et une fonction éducative. Par sa fonction politique, le Conseil donne des avis et propose des orientations au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de l'éclairer dans ses choix en matière d'éducation. Il situe son action sur un large horizon, à partir non seulement de ce qui est réalisable immédiatement, mais aussi de ce qui est souhaitable à plus long terme. À cet égard, le Conseil est soumis à une obligation de pertinence, qu'il entend toujours mieux remplir.

Par leur fonction démocratique, le Conseil et ses membres se veulent les représentants de la population dans son ensemble et, plus particulièrement, des acteurs de l'éducation, tant du personnel de l'éducation que des parents, des élèves et des étudiants. Ce sont près d'une

centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent à ses travaux et à sa réflexion.

Par sa fonction éducative, le Conseil propose des valeurs, des principes, des analyses de situation et des modèles d'action qu'il soumet à la réflexion et à la délibération des personnes comme des institutions éducatives.

Ses valeurs

C'est dans l'exercice même de ces trois fonctions que s'incarnent les valeurs profondes du Conseil. Les plus importantes sont la recherche du bien commun, de la justice sociale, de la qualité de l'éducation et de l'accès à cette dernière partout à l'intérieur du territoire québécois ainsi que le respect de l'égalité, de l'équité et de la vie démocratique. Le Conseil adhère, dans son fonctionnement, à des valeurs de représentativité, d'engagement citoyen de ses membres, de rigueur intellectuelle, de pertinence et de qualité de ses productions et de ses interventions. Il fait la promotion de ces valeurs, notamment par la pertinence et la qualité de ses avis et de ses rapports ainsi que par l'écoute attentive des milieux concernés, sans renoncer à son indépendance.

Sa vision

Par son enracinement dans les milieux de l'éducation et par ses fonctions politique, démocratique et éducative, le Conseil veut exercer une influence significative en matière d'éducation, notamment en consolidant son rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs.

1.1 Le Conseil

Le Conseil compte 22 membres nommés par le gouvernement suivant la recommandation du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, après consultation des associations ou organisations les plus représentatives des

étudiants, des parents, des enseignants, des administrateurs scolaires et des groupes socioéconomiques. Le sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou son représentant est, d'office, membre adjoint du Conseil sans droit de vote.

Les membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans, à moins qu'ils n'aient à achever un mandat non terminé. Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le gouvernement désigne, parmi les membres du Conseil, un président ou une présidente.

La loi constitutive de l'organisme définit ainsi son mandat.

« Le Conseil doit :

- donner son avis au ministre sur tout projet de règlement que celui-ci est tenu de lui soumettre ainsi que sur toute question que le ministre lui soumet;
- au moins tous les deux ans, faire rapport au ministre sur l'état et les besoins de l'éducation;
- faire au ministre, qui le dépose à l'Assemblée nationale, un rapport de ses activités pour l'année financière précédente.

Le Conseil peut :

- donner au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relative à l'éducation;
- solliciter ou recevoir les requêtes, l'opinion et les suggestions d'organismes ou de groupes intéressés ainsi que du public en général, sur toute question relative à l'éducation;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de sa fonction. »

C'est le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui est chargé d'appliquer la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Enfin, le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

1.2 Les commissions

Le Conseil peut compter sur cinq commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières. Elles représentent chacune un ordre ou un secteur d'enseignement :

- la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire;
- la Commission de l'enseignement secondaire;
- la Commission de l'enseignement collégial;
- la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires;
- la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

Chaque commission est composée de neuf à quinze personnes.

Le Conseil désigne, parmi ses membres, un président ou une présidente pour chacune de ses commissions, pour un mandat de un an renouvelable.

Les membres des commissions sont nommés par le Conseil après consultation des institutions et des organismes intéressés par l'ordre ou le secteur d'enseignement visé. Leur mandat est d'au plus trois ans et n'est renouvelable consécutivement qu'une seule fois.

Les commissions sont chargées de conseiller l'organisme sur toute question relative à leur secteur d'activité et de préparer, par mandat de la Table du Conseil, des avis qu'elles lui soumettent ensuite pour adoption. Elles se réunissent au moins quatre fois par année.

1.3 Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et les autres comités de travail

Le Conseil peut constituer un comité dont la fonction sera de l'assister dans la préparation du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation et désigner, parmi ses membres, une personne qui en assurera la présidence.

1.4 Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Institué en 1999 en vertu de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE) est composé de dix-sept membres, dont un président ou une présidente, qui sont nommés par le gouvernement après consultation de groupes représentant les étudiants, le personnel des établissements d'enseignement et les milieux socioéconomiques. Leur mandat est d'au plus quatre ans et ne peut être renouvelé consécutivement qu'une seule fois.

Le président ou la présidente du CCAFE relève directement du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Il ou elle n'est pas membre du Conseil. Ce comité est rattaché administrativement au Conseil et ses règles de régie interne sont soumises à l'approbation de celui-ci.

Le CCAFE est chargé de conseiller le ministre sur toute question que ce dernier lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière aux études;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le CCAFE peut :

- saisir le ministre de toute question relative à une matière qui relève de lui;
- faire effectuer des études et des recherches;
- solliciter et recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes.

Enfin, le ministre est tenu de lui soumettre tout projet de règlement relatif aux programmes d'aide financière aux études ainsi que toute condition qu'il se propose d'inclure dans des règles budgétaires ou toute directive qu'il entend donner aux établissements d'enseignement relativement aux droits de scolarité et aux autres droits qui relèvent de sa compétence. Le ministre transmet à la présidence du Conseil les demandes d'avis qu'il adresse au CCAFE. Ce dernier transmet directement au ministre les avis demandés. Le Comité doit se réunir au moins quatre fois par année.

1.5 Le secrétariat et les ressources

Pour réaliser sa mission, le Conseil supérieur de l'éducation peut compter sur le soutien d'une équipe permanente. Cette équipe, dont la gestion est assumée par la secrétaire générale assistée de deux cadres, est responsable de la coordination de la production de l'ensemble des avis et des rapports du Conseil. Elle comprend les personnes affectées soit à la coordination des différentes commissions et comités, soit à la réalisation proprement dite des avis et des rapports, les personnes dédiées aux études et à la recherche faites à l'intérieur de ces travaux ainsi que les personnes affectées aux communications et à l'administration.

Entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, le Conseil bénéficiait du soutien d'un effectif de 30 postes autorisés ainsi que d'une enveloppe budgétaire de 2 516,9 k\$ pour l'ensemble de ses activités.

1.6 Les collaborateurs et les partenaires

Pour remplir sa mission, le Conseil compte sur un vaste réseau de collaborateurs qui contribuent à garantir l'enracinement de ses interventions dans le milieu. Parmi ceux-ci se trouvent :

- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
 - qui met à la disposition de l'organisme toute information, documentation ou donnée qu'il détient et qui peut être utile à la préparation des avis destinés au ministre;
 - qui fournit à l'organisme un soutien technique pour la gestion de ses ressources financières, humaines et matérielles;
- les réseaux de l'éducation et les organismes socio-économiques, dont des représentants sont invités à contribuer à la réflexion de l'organisme, à un moment ou à un autre du processus d'élaboration de ses avis ou rapports, et qui constituent des relais possibles de diffusion de la pensée de l'organisme dans leur milieu respectif.

À ces collaborateurs s'ajoutent plus d'une centaine d'organismes nationaux que le Conseil consulte annuellement pour obtenir des suggestions de candidatures pour ses commissions.

2

RÉSULTATS AU REGARD DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Au cœur des préoccupations fondamentales du Conseil, à moyen et à long terme, figure le postulat général d'action suivant :

Promouvoir le plein accès à l'éducation, la réussite éducative, l'égalité des chances et l'équité pour tous afin d'assurer le plein épanouissement de chacun des citoyens, le développement du savoir et la participation de la société québécoise à l'évolution harmonieuse de l'ensemble des sociétés.

Le Conseil a le souci, par sa réflexion, de concourir à l'atteinte de ces finalités et favoriser l'obtention de résultats tangibles en ce qui concerne tous les élèves, jeunes ou adultes, de notre société dorénavant plurielle. Dans son plan stratégique 2007-2011, il a retenu les trois orientations suivantes, qui s'inscrivent dans la perspective de ce postulat général :

- favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes;
- favoriser un développement de l'enseignement supérieur qui permette de mieux adapter son rôle aux besoins et aux réalités des étudiants et à l'évolution de la société;
- augmenter la capacité d'influence et la notoriété du Conseil.

Les deux premières orientations sont assorties d'objectifs qui se traduisent en thèmes relatifs aux avis ou aux rapports sur l'état et les besoins de l'éducation. C'est sur la base d'indicateurs de qualité que le Conseil présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs associés aux orientations.

La rigueur du processus d'élaboration des publications, l'utilisation de recherches qui font la synthèse des connaissances sur un sujet, la recension de modèles porteurs d'avenir dans les expériences faites ici et ailleurs ainsi que les consultations qui fixent des balises quant à la pertinence des orientations et des pistes d'action proposées sont autant d'indicateurs qui témoignent de la qualité des publications du Conseil.

La troisième orientation est assortie d'objectifs relatifs à la fonction première du Conseil, laquelle est de collaborer avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de le conseiller sur toute question relative à l'éducation, au pouvoir d'influence du Conseil et à sa gestion des ressources humaines. La Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, qui a été modifiée en 2006, renforce sa fonction conseil en recentrant sa mission sur une vision globale de l'éducation et sur une plus grande collaboration avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

C'est à la lumière d'indicateurs qui témoignent notamment de l'adaptation de l'organisme aux changements induits par l'entrée en vigueur de sa nouvelle loi, de l'intérêt et de l'incidence de ses travaux sur les décideurs ainsi que de ses capacités en matière de recherche et d'analyse que sont présentés les résultats obtenus aux objectifs associés à la dernière orientation.

Un tableau synthèse des indicateurs 2007-2008 au regard du plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation est placé en annexe.

2.1 Orientation 1

Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes

2.1.1 Axe : Le système d'éducation dans son ensemble**OBJECTIF 1**

Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux.

■ **Rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation : l'éducation en région éloignée**

Les régions éloignées des grands centres urbains sont aux prises avec des conditions particulières en raison, notamment, des fluctuations de leur économie, de la

baisse de la démographie et de la migration des jeunes vers des régions comme Montréal et Québec. Ces phénomènes ont des conséquences importantes, tant sur la qualité des services éducatifs qui sont offerts que sur les perspectives de développement social et économique des communautés en question.

Le système éducatif en région demeure vivant et cherche à maintenir ou à améliorer l'accessibilité, la qualité et la diversité de l'éducation pour une population disséminée dans un vaste territoire. Par ailleurs, le système éducatif apparaît comme un soutien au développement local et régional par la qualité des personnes qui sont formées et par sa contribution sur le plan économique, social et culturel.

Dans ce contexte, il y a lieu de se demander quelles sont les conditions qui permettront au système éducatif de garantir l'accès, la qualité et la diversité des services dans l'ensemble du territoire et de contribuer au développement des régions.

Le Conseil supérieur de l'éducation a donc choisi de brosser un tableau de l'éducation en région, de faire état des besoins éducatifs des régions et de proposer des pistes d'amélioration et de développement. Une contribution importante consiste à donner la parole aux personnes travaillant en éducation pour mieux connaître leurs perceptions, les défis qu'ils affrontent ainsi que les initiatives locales et régionales mises de l'avant pour les relever.

RÉSULTAT

Le rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation est en préparation. Il sera soumis au Conseil pour adoption à l'automne 2008.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Les travaux relatifs à la préparation du rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation ont démarré en janvier 2007. Ils ont été confiés à un comité formé de douze personnes issues du réseau de l'éducation et de la société et présidé par un membre du Conseil. La réflexion du comité est alimentée par des études documentaires, par l'audition d'experts et, surtout, par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain dans les régions éloignées.

Au cours de la dernière année, le Comité a entendu plus de 24 experts et analysé les mémoires présentés en 2002 et 2004 par des acteurs de l'éducation à la Commission de l'éducation de l'Assemblée nationale. Il a également pris connaissance des propos tenus par les représentants des divers ordres d'enseignement lors de la visite du Conseil dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue à l'automne 2007. Il a aussi entendu les membres de la Table interordres de l'éducation du Nord-du-Québec en décembre 2007.

Le Comité a de plus mené, en février et en mars 2008, une consultation en deux volets auprès du personnel de l'éducation de six régions éloignées; elle a pris la forme d'une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif du personnel éducatif du primaire, du secondaire et du collégial (environ 1 400 répondants) et d'entrevues individuelles ou de groupe de cadres et de professeurs des universités présentes dans ces régions.

OBJECTIF 2

Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte à la fois des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise.

■ **Avis sur les besoins et les objectifs liés à la sanction de fin des études secondaires en formation générale des adultes**

RÉSULTAT

En juillet 2007, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport transmettait au Conseil une demande d'avis sur les besoins et les objectifs liés à la sanction de fin d'études secondaires en formation générale des adultes.

Le Conseil a confié ce mandat à la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue. Elle a présenté un devis de travail, lequel a été adopté par le Conseil en septembre 2007. En février 2008, le Conseil a adopté l'avis qui a été diffusé en mars 2008.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Les premiers travaux ont porté sur la compréhension des exigences d'obtention du diplôme en formation générale des adultes, celles qui sont en vigueur et celles dont

l'application a été reportée. Ensuite, à partir de son analyse des données statistiques sur l'effectif de la formation générale des adultes, le Conseil a dégagé le portrait des élèves inscrits en formation générale des adultes et qui visent l'obtention du diplôme de même que leur parcours de formation.

Le Conseil a également mené une consultation dans des centres d'éducation des adultes et auprès de diverses organisations qui s'intéressent à l'éducation des adultes et à la formation continue. Des entrevues ont ainsi été réalisées dans des centres d'éducation des adultes de quatre régions administratives, auprès de la direction de centre, du personnel enseignant, du personnel professionnel affecté à l'accueil, à l'orientation et au soutien et d'une cinquantaine d'élèves adultes de tous âges visant l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), en tenant compte de deux profils de sanction : celui qui reflète les conditions actuelles d'obtention du DES et celui qui correspond aux exigences projetées. Des entrevues ont également été conduites avec des personnes de deux secteurs d'activité économique et avec la direction d'une entreprise conseil dans le développement des ressources humaines ayant présidé plusieurs comités d'aide au reclassement professionnel.

Enfin, à deux reprises, les membres de la Commission de l'enseignement secondaire et de la Commission de l'enseignement collégial du Conseil ont été consultés et ont fait part des préoccupations de leur ordre d'enseignement respectif.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil a tenu compte de cinq considérations : le rehaussement des exigences d'obtention du DES au secteur des adultes, pour les raisons qui y ont conduit au secteur des jeunes; l'objectif de hausse de la diplomation, à concilier avec celle des exigences; la souplesse du système scolaire, sans compromettre la valeur du diplôme d'État décerné; le respect d'une particularité de l'éducation des adultes, soit le projet de formation au cœur de la réponse éducative; enfin, la cohérence du système scolaire.

Afin de déterminer les exigences d'obtention du DES au secteur des adultes, le Conseil privilégie l'orientation suivante : le projet de formation des élèves adultes et la finalité individuelle de l'obtention du diplôme qui en découle devraient présider à la décision relative à la sanction de fin d'études secondaires, et le diplôme qui la sanctionne devrait témoigner du même niveau d'exigence

que celui qui sanctionne la fin d'études secondaires au secteur des jeunes, sans pour autant en être le calque.

C'est au regard de trois principes que le Conseil fonde sa proposition relative aux exigences d'obtention du DES en formation générale des adultes :

- la qualité du diplôme obtenu au secteur des adultes, pour préserver sa reconnaissance sociale;
- l'équité pour les titulaires du diplôme obtenu au secteur des adultes;
- la flexibilité des exigences de sanction, pour tenir compte de la finalité individuelle de l'obtention du diplôme.

Pour éclairer la décision de la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport relative aux exigences d'obtention du DES en formation générale des adultes, le Conseil a soumis une proposition et formulé quatre recommandations. La première reprend dans une formulation réglementaire la proposition d'exigences qu'il avance. La deuxième a trait à l'importance d'une offre variée de programmes, pour tenir compte de la diversité des finalités individuelles d'obtention du diplôme au secteur des adultes. La troisième vise la réponse aux besoins particuliers d'encadrement des élèves adultes. Enfin, la quatrième recommandation porte sur la promotion du diplôme que le Conseil met en avant.

■ Avis sur la réponse du réseau de l'éducation aux besoins des entreprises et aux besoins de formation continue de leur personnel

Sous la pression de la mondialisation de l'économie et de l'évolution rapide de la technologie, le renouvellement continu des compétences de la main-d'œuvre est devenu une question cruciale. Au cours des dernières années, les dispositifs mis en place au Québec pour la qualification de la main-d'œuvre se sont multipliés et diversifiés : le Régime de qualification, la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, le Programme d'apprentissage en milieu de travail, les services aux entreprises d'Emploi-Québec, les services aux entreprises des établissements du réseau de l'éducation de même que l'offre de services des consultants et formateurs individuels, des établissements privés et des fournisseurs d'équipement. Ce nouveau contexte constitue un enjeu pour le réseau de l'éducation. De façon particulière, l'influence marquante

et accrue de la Commission des partenaires du marché du travail et des comités sectoriels de main-d'œuvre dans le domaine de formation de la main-d'œuvre amènent les établissements d'enseignement à revoir leurs dispositifs, à trouver un créneau d'intervention et à ajuster leur offre de services.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue le mandat de préparer un avis qui apportera un éclairage sur la façon dont l'expertise du réseau de l'éducation, résultant d'investissements substantiels de fonds publics, peut être mise à profit dans un contexte nouveau de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, aux côtés d'autres acteurs qui y exercent un rôle majeur.

Après avoir présenté un devis de travail, lequel a été approuvé par le Conseil, la Commission a déposé un premier rapport d'étape en septembre 2007. La Commission a cependant dû reporter ses travaux, afin de réaliser le mandat de préparation de l'avis sur les exigences d'obtention du DES en formation générale des adultes, en réponse à la demande d'avis de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue examinera l'offre de services des établissements du réseau de l'éducation aux adultes et aux entreprises. Une enquête sera réalisée à cette fin dans les commissions scolaires, les collèges publics et les collèges privés subventionnés, les établissements universitaires et les organismes communautaires de formation de base de la main-d'œuvre. Elle accordera aussi une attention particulière au point de vue des adultes et des employeurs qui ont eu recours aux services d'un établissement du réseau de l'éducation. Des entrevues seront réalisées à cet effet. Un projet d'avis sera soumis au Conseil pour être adopté en 2009.

2.1.2 Axe : L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

OBJECTIF 3

Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves en prenant en compte leurs besoins diversifiés, et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.

■ Avis sur le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

En juin 2007, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport transmettait au Conseil supérieur de l'éducation une demande d'avis sur le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et à l'article 458 de la Loi sur l'instruction publique. Les modifications proposées dans le projet de règlement portaient sur les éléments suivants :

- l'inscription des compétences formulées en termes usuels dans le bulletin et le bilan des apprentissages;
- l'expression sous forme de pourcentage des résultats de l'élève et de la moyenne de son groupe;
- l'insertion de commentaires sur l'apprentissage des compétences transversales;
- la possibilité de permettre, exceptionnellement, à un élève du primaire de « rester une seconde année dans la même classe »;
- la substitution de la matière obligatoire « Environnement économique contemporain » par la matière obligatoire « Monde contemporain ».
- Le Conseil a confié la réalisation de cet avis, qui porte à la fois sur l'ordre d'enseignement primaire et secondaire, à un comité ad hoc composé de cinq personnes.

RÉSULTAT

L'avis intitulé *Le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, a été adopté par le Conseil à sa réunion du 12 juillet 2007 et rendu public le 20 août 2007.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Pour l'élaboration de cet avis, les membres de la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ainsi que ceux de la Commission de l'enseignement secondaire ont été consultés. De plus, des études documentaires sur la question ont été réalisées.

PENSÉE DU CONSEIL

Dans cet avis, le Conseil reconnaît le besoin légitime et permanent des parents d'obtenir une information précise, claire et pertinente pour comprendre la progression scolaire de leur enfant et faire les interventions de soutien les plus appropriées. Il souhaite donc que la communication avec les parents reflète au mieux la richesse des apprentissages réalisés et des compétences acquises par l'élève.

Le Conseil se montre ainsi favorable à l'obligation d'inscrire, dans le bulletin et le bilan des apprentissages, les compétences formulées en termes usuels, pour autant que les formulations soient claires et précises. Il appuie aussi l'idée de permettre l'inscription de commentaires sur les apprentissages de l'élève relativement aux compétences transversales.

Le Conseil est aussi favorable à la possibilité de permettre exceptionnellement à un élève de rester une seconde année dans la même classe, à la condition qu'il ne répète pas mécaniquement les mêmes apprentissages. À cet égard, il salue l'introduction d'un plan d'intervention comme condition obligatoire à toute décision visant à prolonger le cycle d'apprentissage d'un élève.

Par ailleurs, le Conseil est d'avis qu'il n'est pas opportun d'obliger les écoles à inscrire les résultats de l'élève sous forme de pourcentage, ni à celle d'inscrire la moyenne de son groupe dans le bulletin et le bilan des apprentissages transmis aux parents. Il considère que ces modifications n'ajoutent aucune information pertinente et ne tiennent pas compte des différents rythmes d'apprentissage des élèves ou des caractéristiques propres à chacun des milieux éducatifs. Il préconise plutôt d'utiliser à cet effet l'éventail d'outils de communication avec les parents qui existent déjà et d'appuyer les efforts des écoles pour élaborer les outils de communication qui répondent le mieux aux besoins des parents.

■ Avis sur la manière de rendre compte des connaissances acquises par l'élève dans le bulletin et le bilan des apprentissages

En juin 2007, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport transmettait au Conseil supérieur de l'éducation une demande d'avis en ces termes :

Devant les préoccupations de certains relativement à l'approche par compétences et au niveau d'acquisition des connaissances par les élèves, je demande au Conseil de produire un deuxième avis dans lequel sera examinée la manière de rendre compte des connaissances acquises par l'élève dans le bulletin et le bilan des apprentissages. »

Le Conseil a confié la réalisation de cet avis, qui porte à la fois sur l'ordre d'enseignement primaire et secondaire, à un comité ad hoc composé de sept personnes.

RÉSULTAT

Le comité a tenu trois réunions de travail en vue de produire un projet d'avis. L'avis intitulé *Rendre compte des connaissances acquises par l'élève : prendre appui sur les acteurs de l'école pour répondre aux besoins d'information des parents de leur communauté* a été adopté par le Conseil à sa réunion de décembre 2007, puis rendu public le 27 mars 2008.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Pour l'élaboration de cet avis, diverses études documentaires sur la question ont été réalisées. Des experts universitaires ont été consultés de même que des enseignants du primaire et du secondaire. De plus, le projet d'avis élaboré par le comité de travail a été déposé pour consultation à la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ainsi qu'à la Commission de l'enseignement secondaire. L'ensemble de ces travaux et consultations ont permis au comité de prendre en compte à la fois différents points de vue théoriques sur la question, le point de vue du personnel enseignant du primaire et du secondaire de même que celui des membres des deux commissions, c'est-à-dire principalement des acteurs de l'éducation et des parents.

PENSÉE DU CONSEIL

À la suite de ses travaux, le Conseil estime que la réponse aux besoins d'information des parents peut prendre différentes formes. En effet, le Conseil est d'avis que les besoins d'information des parents ne sont pas homogènes et qu'une réponse appropriée à ces besoins

doit pouvoir s'ajuster à chacun des milieux. Par conséquent, le Conseil estime que la manière de rendre compte des connaissances acquises par l'élève devrait être déterminée par les établissements scolaires.

Le Conseil rappelle à cet égard que les établissements scolaires peuvent s'appuyer sur des mécanismes existants, en l'occurrence l'élaboration des normes et modalités d'évaluation des apprentissages, afin de déterminer la manière de rendre compte des connaissances acquises par l'élève. Selon le Conseil, ce mécanisme permet à la fois de prendre en compte les besoins diversifiés des parents de même que les pratiques enseignantes existantes et porteuses en matière de communication des résultats aux parents, tout en respectant les prescriptions actuelles du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire à l'égard du bulletin et du bilan des apprentissages. Le Conseil propose toutefois certains principes qu'il lui semble essentiel de respecter dans le choix de la manière de rendre compte des connaissances acquises par l'élève.

Dans son avis, le Conseil a choisi d'élargir sa réflexion aux conditions plus générales à réunir pour faciliter la communication entre parents et enseignants. En effet, le Conseil estime que la contribution des parents est essentielle pour favoriser la réussite éducative des élèves, et qu'à cet égard la question de l'information destinée aux parents est centrale. Ainsi, les recommandations du Conseil sur ce plan concernent la disponibilité et l'accessibilité d'une information à plusieurs égards : une information régulière portant plus précisément sur le travail fait par l'élève en classe, mais aussi une information portant sur les grandes visées du Programme de formation de l'école québécoise et sur les pratiques d'enseignement et d'évaluation qui en découlent. Le Conseil est d'avis que l'accès à cette information serait de nature à fournir davantage de repères aux parents pour comprendre le cheminement scolaire de leur enfant et leur permettre d'assumer pleinement leur rôle à cet égard.

Finalement, le Conseil a observé, à l'instar d'autres organisations, que le personnel enseignant s'inscrit actuellement, bien qu'à des degrés différents, dans un processus d'appropriation du Programme de formation de l'école québécoise. Le Conseil rappelle donc l'importance de poursuivre l'accompagnement du personnel enseignant, davantage à l'enseignement secondaire, mais également à

l'enseignement primaire. Une appropriation optimale du Programme de formation de l'école québécoise par l'ensemble du personnel enseignant est, selon le Conseil, une condition nécessaire à une communication efficace des résultats aux parents, permettant ainsi à ces derniers d'assumer pleinement leur rôle de soutien auprès de leur enfant.

■ Avis sur le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : implantation du programme « Éthique et culture religieuse »

À l'automne 2007, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport demandait au Conseil supérieur de l'éducation de lui transmettre un avis sur le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, conformément à l'article 458 de la Loi sur l'instruction publique. Ce projet de règlement proposait de substituer la matière « Éthique et culture religieuse » à la matière « Enseignement moral ou Enseignement moral et religieux » dans la liste des matières obligatoires du primaire et du premier cycle du secondaire.

RÉSULTAT

L'élaboration du projet d'avis, qui porte à la fois sur l'ordre d'enseignement primaire et secondaire, a été assurée par la permanence, sous la direction de la présidente du Conseil. L'avis intitulé *Projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : implantation du programme « Éthique et culture religieuse »* a été adopté par le Conseil à sa réunion du 14 décembre 2007, puis rendu public le 12 février 2008.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La démarche d'élaboration de l'avis s'inscrit dans la continuité de l'avis que le Conseil a transmis en février 2005 au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, avis intitulé *Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec*. Dans cet avis, le Conseil recommandait l'adoption, dans les meilleurs délais, d'un programme d'enseignement non confessionnel de la religion destiné à l'ensemble des élèves de même que l'élaboration, dans ce nouveau programme,

d'une dimension éthique forte. Il recommandait également de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation et à l'implantation progressive d'un tel programme.

Dans l'élaboration de son avis, le Conseil a pris en compte ses positions antérieures et a analysé les mesures prises, depuis 2005, par le gouvernement du Québec et par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au regard des incidences de la modification réglementaire proposée.

PENSÉE DU CONSEIL

Prenant acte des orientations générales du programme « Éthique et culture religieuse » et des mesures prises par le gouvernement du Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Conseil recommande l'adoption de la modification du Régime pédagogique visant l'implantation de ce programme au primaire et au secondaire à compter de septembre 2008, selon le calendrier prévu. Le Conseil invite toutefois la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que tous les autres acteurs de l'enseignement primaire et secondaire à porter une attention particulière à un certain nombre d'éléments dont dépend le succès de la mise en place du programme et de veiller à son ajustement et à son amélioration continus.

Il faudra notamment :

- donner au personnel enseignant la possibilité et les moyens de poursuivre le développement des compétences requises par les aspects nouveaux de ce programme;
- prendre les mesures requises pour que chaque enseignant puisse trouver dans son milieu l'appui nécessaire pour mettre en œuvre ce programme;
- s'assurer de la disponibilité du matériel didactique et soutenir son appropriation par le personnel enseignant avant la rentrée scolaire de septembre 2008;
- s'assurer que les parents reçoivent dans les meilleurs délais une information exacte et complète sur ce programme et sur son implantation;
- prévoir des modalités d'ajustement continu du programme et voir à ce que les organismes intéressés, tels que le Comité-conseil sur les programmes d'études et le Comité sur les affaires religieuses, continuent à jouer leur rôle.

■ Avis sur les devoirs et les leçons à l'école primaire

Les devoirs et les leçons à l'école primaire font l'objet de débats récurrents dans les milieux scolaires et dans les familles. Le Conseil supérieur de l'éducation a constaté que la pratique des devoirs et leçons est très répandue à l'enseignement primaire. D'une façon générale, les parents et les enseignants québécois estiment que les devoirs et leçons sont nécessaires. Cependant, les devoirs et les leçons suscitent un certain nombre de difficultés à plusieurs familles. Pensons notamment aux familles dont les deux parents travaillent à l'extérieur, aux familles monoparentales, aux familles des milieux défavorisés ou des milieux pluriethniques de même qu'aux familles qui ont un enfant en difficulté d'apprentissage. Des pistes de réponses aux besoins de ces familles sont actuellement en développement, et se présentent sous différentes formes, dont le soutien aux élèves ou à leurs parents pour la réalisation des devoirs et leçons. Le Conseil estime cependant que plusieurs questions demeurent en suspens, dont celle des conditions à mettre en œuvre pour une pratique éclairée en la matière et celle des mesures de soutien nécessaire pour que tous les élèves puissent tirer profit des devoirs et des leçons.

RÉSULTAT

Entre le 30 mars 2007 et le 1^{er} avril 2008, la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire a tenu trois réunions sur ce thème pour un total de quatre journées de travail.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Lors de sa réunion de mai 2007, la Commission a reçu des conférenciers universitaires sur la question des devoirs et des leçons ainsi que des représentants de l'organisme *Allô prof*, qui offre un service d'aide aux devoirs par téléphone et sur Internet. À sa réunion d'octobre 2007, la Commission a examiné un projet de premier rapport d'étape, lequel a été déposé au Conseil supérieur de l'éducation en novembre. La Commission a reçu un conférencier et examiné un rapport de recherche produit par la permanence sur l'expérience de la France en matière de soutien aux devoirs et aux leçons.

Les travaux se poursuivront au cours de la prochaine année et un projet d'avis sera soumis au Conseil pour adoption en juin 2009.

2.1.3 Axe : L'enseignement secondaire

OBJECTIF 4

Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés.

■ **Avis sur le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire**

L'information concernant cet avis est présentée dans le présent rapport de gestion à la section précédente (axe 2.1.2).

■ **Avis sur la manière de rendre compte des connaissances acquises par l'élève dans le bulletin et le bilan des apprentissages**

L'information concernant cet avis est présentée dans le présent rapport de gestion à la section précédente (axe 2.1.2).

■ **Avis sur le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : implantation du programme « Éthique et culture religieuse »**

L'information concernant cet avis est présentée dans le présent rapport de gestion à la section précédente (axe 2.1.2).

■ **Avis sur la connaissance des besoins des jeunes du secondaire**

Le Conseil souhaite connaître les besoins des jeunes de 12 à 17 ans qui fréquentent les écoles secondaires du Québec, tout particulièrement sous les angles pédagogique, personnel et social avec l'objectif d'apporter un éclairage sur les conditions à mettre en œuvre pour y répondre en vue de favoriser la réussite du plus grand nombre d'entre eux.

À l'intérieur de cet avis, le Conseil entend proposer des pistes d'action à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et aux autres acteurs scolaires afin d'éclairer les choix locaux en matière d'adaptation de l'école, de l'offre de formation et de l'offre de services en rapport avec les besoins des jeunes du secondaire.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement secondaire le mandat d'élaborer un avis sur les besoins des jeunes du secondaire. La Commission a entrepris ses travaux en avril 2007 et présenté un devis de travail, lequel a été adopté par le Conseil. Elle devrait déposer, en décembre 2009, un projet d'avis en vue de le faire adopter par le Conseil.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission a procédé à une recension des écrits sur divers thèmes liés à son mandat et elle a consulté des experts et colligé des données sur l'ordre d'enseignement secondaire.

Ainsi, la Commission a tracé à grands traits un portrait des jeunes du secondaire et des valeurs auxquelles ils adhèrent. Elle a cherché à comprendre un certain nombre de phénomènes qui touchent les jeunes : leur trajectoire de développement de la fin du primaire jusqu'à la sortie du secondaire; les besoins qu'ils éprouvent au moment des transitions entre les ordres d'enseignement; les raisons qui motivent un certain nombre d'entre eux à poursuivre leurs études au secteur des adultes dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

Aussi, la Commission a examiné les modes d'organisation dans d'autres systèmes scolaires en vue d'inspirer les pratiques en vigueur dans les établissements d'enseignement secondaire d'ici. Elle a aussi tenté de cerner les différents modes de collaboration entre l'école et la famille à l'ordre secondaire.

Enfin, la Commission a mené, en février et en mars 2008, une activité de consultation dans cinq écoles secondaires reconnues par leurs pairs comme étant particulièrement aptes à répondre aux besoins des jeunes. À l'occasion de ces visites, des entrevues ont été tenues avec le personnel de direction de l'école, du personnel enseignant et des élèves de chacun des deux cycles d'apprentissage, du personnel professionnel et des parents. À terme, c'est près de 200 personnes qui ont fait bénéficier la Commission de leur expertise en matière de réponses aux besoins des jeunes.

2.2 Orientation 2

Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société

2.2.1 Axe : L'enseignement collégial

OBJECTIF 5

Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise.

■ Avis sur le collège comme milieu porteur d'engagement des étudiants dans leurs études

Le thème de la réussite scolaire est complexe et le Conseil l'a traité dans plusieurs publications. Dans cet avis, le Conseil a choisi de l'étudier dans une nouvelle perspective : celle de l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation. L'avis traite, d'une part, de la responsabilité de l'étudiant et de son engagement dans son projet de formation et, d'autre part, de la capacité des collèges de soutenir cet engagement. Trois questions ont guidé la réflexion menée pour l'élaboration de cet avis. Qu'est-ce que l'engagement? Comment se manifeste-t-il? Comment les collèges peuvent-ils le susciter et ainsi favoriser la réussite?

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement collégial le mandat de préparer un avis permettant de cerner certaines caractéristiques des populations étudiantes des collèges, tout particulièrement sous l'angle de leur engagement dans leur projet de formation. L'objectif est de préciser les dynamiques en cause et, ce faisant, la capacité des collèges de soutenir et de stimuler cet engagement en vue de favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves possible.

Après avoir présenté un devis de travail, lequel a été adopté par le Conseil, et un premier rapport d'étape, la Commission a déposé un deuxième rapport d'étape en mars 2006, qui a été révisé et mis à jour en mars 2007. Un projet d'avis a été adopté par le Conseil en juin 2007. L'avis final a été rendu public en mars 2008.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Pour réaliser cet avis, la Commission de l'enseignement collégial a décidé de donner la parole aux acteurs des collèges afin de connaître leur perception de l'engagement et de mieux comprendre les conduites des étudiants à l'égard de leurs études. Pour ce faire, elle a réalisé une enquête téléphonique auprès des jeunes pour recueillir des données quantitatives sur les manifestations et les perceptions de l'engagement et elle a tenu des groupes de discussion pour ramasser des renseignements qualitatifs qui viendraient éclairer les réponses au questionnaire soumis aux jeunes. De plus, elle a choisi d'examiner les plans de réussite des collèges et les mesures qu'ils mettent en place afin d'évaluer leur adéquation avec les manifestations d'engagement des étudiants et la réussite éducative.

La Commission s'est fixé cinq objectifs de recherche pour élaborer son avis : clarifier le concept d'engagement, établir un cadre conceptuel de l'engagement et de la réussite éducative qui permette l'analyse des données recueillies chez les acteurs des collèges, dégager les faits saillants de ces données pour cerner et comprendre les conduites d'engagement porteuses de réussite, mettre en relation les mesures de soutien offertes par les collèges et les conduites d'engagement et, enfin, proposer des actions pour mieux soutenir l'engagement des étudiants dans leur projet de formation.

PENSÉE DU CONSEIL

Dans son avis, le Conseil précise quatre axes de développement pour guider l'action de la ministre et des collèges en vue de mieux soutenir l'engagement des étudiants et favoriser leur réussite :

- Mieux connaître les jeunes ainsi que leurs valeurs et leurs attitudes par rapport à leurs études.
- Tenir compte, dans les mesures de soutien, de la diversité des étudiants, mais aussi du fait que leurs besoins évoluent au cours de leur cheminement au collégial.
- Miser sur la classe comme lieu privilégié d'intervention et de soutien à l'engagement par l'utilisation d'approches pédagogiques variées.
- Offrir un milieu de vie signifiant aux étudiants.

À partir de ces quatre axes de développement, le Conseil formule un certain nombre de recommandations à l'intention de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des acteurs des collèges. Notamment, il recommande à la ministre de soutenir l'élaboration d'un outil d'enquête permettant d'établir un portrait individuel et collectif de l'engagement et de s'assurer que cette information soit diffusée non seulement aux acteurs du réseau collégial, mais aussi aux étudiants eux-mêmes. Il recommande également à la ministre et aux collèges de favoriser l'innovation pédagogique chez le personnel du collégial pour répondre adéquatement et rapidement aux besoins des différentes populations des collèges. Aux enseignants et aux collèges, il recommande de recourir à des formules et à des stratégies pédagogiques variées pour susciter la participation active des étudiants à leur apprentissage et encourager un apprentissage en profondeur. Finalement, il recommande aux collèges, en matière de services aux étudiants, de maintenir une offre de services et d'activités diversifiées en fonction des caractéristiques des étudiants et de leur milieu.

■ Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales

Le Conseil supérieur de l'éducation a reçu le 27 juin 2007 une demande d'avis de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Il s'agit de modifications de concordance pour tenir compte de l'application progressive du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Les changements proposés modifient les conditions d'admission à un programme en vue de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales pour les titulaires du diplôme d'études secondaires et pour les personnes qui possèdent un diplôme d'études professionnelles.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à un comité ad hoc, sous la responsabilité de la présidente de la Commission de l'enseignement collégial, le mandat de préparer un avis sur ces modifications au RREC. Le Conseil a adopté cet avis en juillet 2007.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le Conseil a analysé ces modifications en fonction de certains éléments clés qu'il avait dégagés dans des avis antérieurs relativement aux conditions de sanction au secondaire, aux conditions d'admission au collégial et à la transition interordres, à savoir :

- le rehaussement des exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires;
- l'importance d'une formation initiale appropriée pour soutenir la réussite au collégial;
- l'importance de conditions d'encadrement pour faciliter la transition interordres;
- l'importance de bien soutenir les activités de mise à niveau.

Le Conseil a procédé également à une consultation d'organismes directement touchés par l'admission au collégial.

PENSÉE DU CONSEIL

Deux préoccupations majeures ont guidé le Conseil dans l'analyse des modifications proposées au RREC, soit favoriser la réussite éducative et faciliter la transition interordres.

Globalement, le Conseil souscrit à l'orientation générale du projet de règlement ayant pour objet de modifier le RREC et qui consiste à admettre les étudiants sur la base d'un diplôme d'études secondaires ou d'un diplôme d'études professionnelles avec l'ajout, dans le dernier cas, de conditions facilitant la réussite en vue de la poursuite des études collégiales. Toutefois, il émet des réserves par rapport aux conditions en place pendant la période de transition (2007-2010) pour ce qui est de la formation préalable en mathématique dans certains programmes d'études et il recommande à la ministre d'imposer des conditions particulières d'admission dans les programmes sciences humaines et histoire et civilisation. Il recommande aussi à la ministre de faire un suivi attentif des nouvelles modalités d'admission.

■ Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales

La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé, le 16 janvier 2008, au Conseil supérieur de l'éducation un avis concernant des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales, cela conformément aux dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et de l'article 18 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Les modifications apportées au RREC ont trait à l'admission au collégial, à l'organisation scolaire et à la sanction des études. Les modifications concernant l'admission introduisent deux nouvelles modalités d'admission au diplôme d'études collégiales : l'admission conditionnelle et l'admission sur la base d'une formation jugée suffisante. Les modifications relatives à l'organisation scolaire amènent des changements à la formation générale complémentaire ainsi qu'aux règles d'élaboration du calendrier scolaire. Enfin, les modifications ayant trait à la sanction des études ont comme objet de permettre l'émission de deux nouveaux types de diplôme : le diplôme d'études collégiales sans mention de programme d'études et le diplôme de spécialisation d'études techniques. De plus, neuf changements mineurs sont apportés pour préciser certains articles du RREC et en faciliter l'interprétation.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à un comité ad hoc, sous la responsabilité du président de la Commission de l'enseignement collégial, le mandat de préparer un avis sur ces modifications au RREC. Le Conseil a adopté cet avis en mars 2008.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le Conseil a analysé ces modifications en fonction de certains éléments clés qu'il avait dégagés dans des avis antérieurs relativement aux conditions d'admission au collégial, à l'organisation scolaire et à la sanction des études, à savoir :

- favoriser la réussite éducative et faciliter la transition interordres;
- assurer des conditions d'encadrement facilitant le cheminement scolaire;
- responsabiliser les établissements et leurs acteurs dans la mise en œuvre de leur mission;

- diversifier les approches pédagogiques pour soutenir la motivation et l'intérêt des étudiants;
- reconnaître différentes formes de sanction.

Le Conseil a procédé également à une consultation d'organismes touchés par ces modifications au RREC.

PENSÉE DU CONSEIL

Le Conseil croit que l'élargissement de l'accessibilité au collégial, tel que proposé dans le projet de règlement, permettra d'aider certains étudiants à persévérer dans les études et donnera l'occasion à certains adultes et à des personnes immigrantes d'entreprendre une formation qui réponde à leur demande et à leur besoin. Il est favorable aussi à la création d'un nouveau domaine en formation générale complémentaire ainsi qu'à l'assouplissement des règles de l'organisation du calendrier scolaire. L'introduction d'une flexibilité dans le système permet de mieux tenir compte des besoins variés de la clientèle des collèges. Il est d'accord aussi avec la création de nouvelles formes de sanction, car il lui semble que cela permettra de mieux reconnaître la formation acquise au collégial. Enfin, le suivi de ces mesures lui apparaît également important. À cet égard, il invite les acteurs du collégial et du secondaire à se concerter pour le faire.

■ Avis sur l'articulation entre le secondaire et le collégial, notamment dans le cadre du renouveau pédagogique

À l'automne 2010 arriveront au collégial bon nombre d'élèves formés par le renouveau pédagogique et par le Programme de formation de l'école québécoise en implantation au primaire et au secondaire depuis 2000. Ces élèves auront eu une formation différente de celle des étudiants actuellement présents au collégial.

Les collèges, pour bien accueillir ces nouveaux étudiants, devront s'y préparer en tenant compte de différents éléments. Ils auront, d'une part, à revoir l'articulation entre les programmes d'études du collégial et du secondaire pour prendre en considération les nouveaux parcours de formation au secondaire et les conditions particulières d'admission dans certains programmes d'études au collégial. Ils devront, d'autre part, procéder à un arrimage nécessaire entre les contenus des programmes disciplinaires, puisque ceux-ci auront été modifiés au secondaire. Enfin, ils pourraient aussi devoir repenser et revoir les

stratégies pédagogiques et les modes d'évaluation qu'ils utilisent pour tenir compte de la formation que ces nouveaux étudiants auront reçue.

Comment les collèges devront-ils se préparer pour accueillir ces nouveaux étudiants? Quel sera le profil de ces étudiants? Quelles seront leurs caractéristiques propres? Seront-ils vraiment différents des étudiants actuels? Voilà des questions qui pourront orienter la réflexion du prochain avis.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement collégial le mandat de préparer un avis portant sur les conditions et les modalités à mettre en place pour assurer des transitions de système qui soient harmonieuses entre les ordres d'enseignement.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Un devis de travail sur ce nouveau thème est en élaboration et sera présenté au Conseil pour adoption en mai 2008.

2.2.2 Axe : L'enseignement et la recherche universitaires

OBJECTIF 6

Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité.

■ Avis sur l'institution universitaire : sa mission, son rôle dans la société et ses mécanismes de régulation

Les transformations importantes que connaissent les systèmes d'enseignement supérieur partout dans le monde, y compris celui du Québec, ont amené le Conseil à vouloir faire le point sur l'institution universitaire ainsi que son rôle dans la société, sa mission et ses mécanismes de régulation. Dans cet avis d'initiative, destiné à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la réflexion du Conseil sur l'institution universitaire s'est articulée autour des questions suivantes :

- L'énoncé de mission universitaire proposé par le Conseil en 1995 est-il compatible avec les transformations importantes que les universités connaissent dans leur environnement et leurs activités?

- Quels sont les traits caractéristiques de l'évolution de l'institution universitaire au Québec en ce qui touche le rôle qu'exerce l'État dans la gestion du système universitaire et le partage des pouvoirs entre les groupes d'acteurs influents dans le processus de prise de décision lié à la gestion de ce système?
- Comment les orientations des politiques publiques influent-elles sur les modes de gestion des établissements, notamment leur degré d'autonomie, le partage des pouvoirs entre diverses instances et l'exercice de la collégialité?
- Quelles valeurs devraient guider le développement des universités dans les années à venir?

S'appuyant sur un bilan de la réalisation des activités universitaires, cet avis esquisse les grandes lignes d'une vision du développement des universités québécoises.

RÉSULTAT

Un projet d'avis a été adopté par le Conseil en octobre 2007. L'avis final intitulé *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises* sera rendu public au cours de la prochaine année financière.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Pour élaborer cet avis, le Conseil a réalisé les travaux suivants :

- la recension des écrits portant sur la question;
- la consultation d'experts de l'enseignement supérieur qui ont étudié des facettes variées du développement de l'institution universitaire, dont l'historique du développement des universités québécoises; l'analyse comparative de l'évolution de quelques systèmes universitaires au Canada; les interrelations entre l'université, l'État et le marché; l'insertion en emploi des diplômés universitaires; le développement de la recherche et des études de cycles supérieurs; les interactions entre les ordres professionnels et l'université en vertu du Code des professions;
- la consultation de représentants d'organismes clés à l'enseignement et à la recherche universitaires, c'est-à-dire la fédération étudiante, la fédération syndicale des professeurs, la conférence des recteurs ainsi qu'un organisme de liaison et de transfert;

- l'analyse seconde des 92 mémoires déposés par différents organismes à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités en 2004 en vue de dégager les positions adoptées par ces groupes d'acteurs sur différentes facettes liées au thème du présent avis;
- le repérage d'indicateurs disponibles pour décrire et cerner les caractéristiques de l'évolution des activités universitaires au Québec, en comparaison du reste du Canada et d'autres pays de l'OCDE, le cas échéant.

PENSÉE DU CONSEIL

Dans cet avis, le Conseil formule douze recommandations visant à orienter le développement du système universitaire québécois. Ces recommandations s'articulent autour des thèmes suivants :

- au regard la mission universitaire :
 - la réaffirmation de la mission universitaire;
- au regard de la scolarisation :
 - l'atteinte de nouveaux objectifs de scolarisation sur un horizon de dix ans;
 - la mise en place de mesures favorisant l'accessibilité et la persévérance aux études;
 - la mise en place de mesures visant la diminution de la durée des études et des abandons à la maîtrise et au doctorat;
 - la révision des modalités d'exemption relatives aux droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants internationaux;
- au regard du développement de la recherche :
 - l'équilibre entre la formation et la recherche;
 - le financement croissant et équilibré entre les domaines de recherche;
 - l'établissement de balises visant à encadrer les projets de recherche en partenariat;
- au regard des liens entre l'État et les universités:
 - la révision du financement des universités;
 - la révision des processus d'évaluation des programmes d'études;
 - l'examen du développement des antennes universitaires;
 - l'amélioration du processus de reddition de comptes.

■ Avis sur la formation universitaire aux cycles supérieurs

Le développement de la formation aux cycles supérieurs est un enjeu important pour le Québec, à la fois pour assurer

la préparation de la relève scientifique, la formation professionnelle de pointe et la préparation à l'exercice de la carrière professorale à l'université. En outre, dans les politiques publiques, un accent est mis sur la formation de cycles supérieurs pour accroître la recherche et l'innovation et, de ce fait, contribuer au développement économique du Québec. Divers éléments de contexte interpellent toutefois le Conseil. Les demandes du marché du travail et les exigences des ordres professionnels créent une certaine pression sur le développement des programmes d'études aux cycles supérieurs. Nous le remarquons notamment par l'expansion des microprogrammes et de la formation à caractère professionnel. Au doctorat, les diplômés occupent de plus en plus des carrières à l'extérieur de l'université. Enfin, le stage postdoctoral semble davantage populaire, mais le statut des stagiaires postdoctoraux demeure ambigu.

Ce contexte amène le Conseil à s'interroger sur la formation aux cycles supérieurs, au regard notamment de la finalité et des objectifs de la formation. Par cet avis d'initiative, le Conseil souhaite proposer des pistes d'action visant à orienter le développement de la formation offerte aux cycles supérieurs dans une perspective de pertinence et de qualité.

RÉSULTAT

Le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires le mandat d'élaborer un avis sur la formation universitaire aux cycles supérieurs. Après avoir préparé un devis de travail, lequel a été approuvé par le Conseil en mars 2008, la Commission déposera un premier rapport d'étape à l'automne 2008. Un projet d'avis sera soumis au Conseil en 2009.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

La Commission procédera à une analyse critique du système québécois de formation aux cycles supérieurs en vue d'en mettre en lumière les acquis et les faiblesses. Elle examinera les tendances observées ailleurs dans le monde en matière de développement de la formation aux cycles supérieurs et les facteurs qui y influencent l'évolution des programmes de formation ainsi que les attentes des étudiants, des professeurs, des administrateurs et des employeurs à cet égard, en plus de l'évolution de l'effectif étudiant aux cycles supérieurs en fonction notamment du type de sanction recherchée et du type de programme (recherche ou professionnel). Pour ce faire, la Commission mènera les consultations requises et s'adressera aux experts sur le sujet.

2.3 Orientation 3

Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil

2.3.1 Axe : La fonction du Conseil

OBJECTIF 7

Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec la ministre.

■ **Recours à des mécanismes de communication diversifiés avec la ministre**

Les modifications apportées à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation en décembre 2006 confirment la fonction première du Conseil de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

Aussi, le Conseil a porté une attention toute particulière à la détermination et à la mise en œuvre de mécanismes appropriés et diversifiés de communication avec la ministre. Cela a permis de présenter, quelquefois dans de courts délais, les positions adoptées par le Conseil, et ce, dans un contexte d'une cadence rapide de production d'avis.

Par ailleurs, chaque fois que le Conseil émet un avis ou produit un rapport, sa présidente se rend disponible pour en faire une présentation verbale à la ministre. De plus, à deux reprises, la ministre est venue rencontrer les membres du Conseil afin de partager sa vision au regard de dossiers particuliers.

Finalement, le Conseil s'assure de maintenir des relations étroites avec les fonctionnaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le sous-ministre du Ministère, ou la personne désignée par celui-ci, siège d'office au Conseil. En outre, des rencontres sont tenues avec le personnel du Ministère, au besoin, pour échanger de l'information utile sur les avis en cours de préparation.

■ **Consolidation de la mise en œuvre des modifications apportées en 2006 à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation**

Les modifications apportées à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation en 2006 ont eu notamment pour effet de

donner au Conseil la responsabilité de la mise en place des leviers dont il a besoin pour réaliser sa mission.

Au cours de la dernière année, à la suite de ces modifications, le Conseil supérieur de l'éducation s'est doté d'un nouveau Règlement de régie interne. Il a en outre apporté les ajustements requis à son Code d'éthique et de déontologie.

Certaines des nouvelles dispositions de la Loi habilitent le Conseil, par l'entremise de ses règles de régie interne, à former des commissions pour la réalisation de ses travaux ou pour l'étude de questions particulières. Le Conseil a fait le choix de maintenir son fonctionnement en commissions, lesquelles sont des lieux d'expertise et d'enracinement dans le réseau de l'éducation et plus largement dans la société québécoise. Il a donc institué en vertu de son Règlement de régie interne cinq commissions : la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, la Commission de l'enseignement secondaire, la Commission de l'enseignement collégial, la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires et, finalement, la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue.

■ **Soutien des capacités du Conseil à réaliser son mandat par une gestion prévisionnelle de ses membres et de ceux de ses commissions et de ses comités**

Au Conseil et ses instances siègent des acteurs de l'éducation de tous les ordres et secteurs d'enseignement, tant du personnel de l'éducation que des parents et des étudiants. Ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil et de ses commissions et comités.

Le Conseil remplit une fonction démocratique en jouant le rôle de pont entre les acteurs de l'éducation, la population en général et les décideurs. Pour exercer pleinement cette fonction, le Conseil doit donc, en plus d'être à l'écoute des besoins et des préoccupations du milieu de l'éducation dans toutes les régions, s'assurer que la composition de ses instances lui permette de bien exercer cette fonction.

Le Conseil consulte annuellement près d'une centaine d'organismes afin de solliciter des propositions de candidatures pour combler les sièges qui deviennent vacants dans ses différentes commissions. Chaque année, environ

le quart des membres terminent leur mandat. Ce rythme d'arrivée de nouveaux membres permet le renouvellement des instances tout en assurant la continuité des travaux. En juin 2007, le Conseil a nommé les membres de ses commissions et procédé à la désignation des personnes pour en exercer la présidence.

Le Conseil vise ainsi que ses instances soient les plus représentatives possible du milieu éducatif québécois et de la société québécoise. Aussi a-t-il déterminé certaines balises qui permettent, lors de la nomination de nouveaux membres de commissions et de comités, de tenir compte de caractéristiques, notamment l'ordre et le secteur d'enseignement, la fonction occupée, le territoire de provenance et le genre (proportion hommes-femmes), avec la préoccupation de refléter la composition de la société québécoise.

OBJECTIF 8

Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population.

■ **Rencontre avec des personnes intéressées par l'éducation dans les différentes régions du Québec**

Le Conseil supérieur de l'éducation effectue chaque année une visite dans l'une ou l'autre des régions du Québec. En novembre 2007, les membres du Conseil se sont rendus en Abitibi-Témiscamingue pour y rencontrer des acteurs de cette région ainsi que ceux du Nord-du-Québec. Le Conseil a entendu des représentants de tous les ordres d'enseignement et du milieu communautaire lui parler de leurs projets et de leurs réalisations, a pris le pouls de ces acteurs intéressés par l'éducation et a entendu leurs préoccupations. Il a également constaté le grand dynamisme des acteurs de l'éducation de la région. L'un des points forts de la région réside dans le maillage très serré entre tous ses acteurs, lequel se traduit notamment par une mise en commun de ressources humaines et matérielles.

Trois enjeux majeurs sont ressortis de ces échanges : l'accessibilité de services éducatifs de qualité dans l'ensemble du territoire, la réussite du plus grand nombre et l'augmentation de la scolarisation de la population en général. Sur ce dernier point, les acteurs de la région ont fait part au Conseil des progrès majeurs qui ont été réalisés au cours des dernières années.

■ **Consultation des acteurs concernés par un sujet donné**

La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre ses membres. Celles-ci sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

Ce processus de consultation des acteurs (experts et praticiens) constitue d'ailleurs l'une des pierres angulaires permettant au Conseil de s'assurer de couvrir l'ensemble des problématiques soulevées, dont il traite ensuite les diverses caractéristiques dans une perspective de la recherche d'un consensus au sein de ses membres.

De plus, certains objets étudiés par le Conseil ou soumis à son attention pour un avis débordent très souvent le cadre d'un seul ordre ou secteur d'enseignement; ainsi, le Conseil s'est doté de mécanismes favorisant la consultation et la participation de plus d'une commission au regard d'un avis. Plusieurs avis adoptés par le Conseil en 2007-2008 ont ainsi fait l'objet de travaux au sein de plus d'une commission.

■ **Mise en commun des priorités en éducation**

Institué en tant que lieu privilégié de réflexion, le Conseil vise constamment à améliorer ses façons de faire de manière à mieux articuler une vision globale de l'éducation et à assurer la pertinence de ses interventions.

Aussi, pour favoriser la mise en commun de priorités en éducation et le partage d'expertise et enrichir le processus de sélection des thèmes des avis et des rapports, les membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités se réunissent en assemblée générale. Cela représente près d'une centaine de personnes actives en éducation qui se rencontrent chaque année.

La rencontre de mai 2007 a permis de faire avancer la réflexion du Conseil sur l'importance et le rôle de la veille en éducation. Les participants y ont eu l'occasion de partager leurs points de vue à l'intérieur d'ateliers et en séance plénière au regard des thèmes choisis. Il ont, de plus, eu l'occasion d'assister à des conférences et à des présentations d'experts.

2.3.2 Axe : Le pouvoir d'influence du Conseil

OBJECTIF 9

Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.

- **Intérêt des médias, principalement les journaux, la radio et la télévision, suscité par la production de matériel de qualité et de plans de diffusion efficaces**
- **Intérêt suscité par ses publications (nombre d'exemplaires et de téléchargements)**
- **Portée de ses publications (nombre de demandes de présentation, nombre de mentions dans les médias ou dans les lois et les règlements)**

La diffusion de ses avis et de ses rapports permet au Conseil d'informer l'ensemble de la population, plus particulièrement le milieu de l'éducation, des résultats de sa réflexion et des recommandations qu'il adresse au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou au gouvernement. Ainsi, il nourrit les débats publics en matière d'éducation et exerce son pouvoir d'influence auprès des autorités ministérielles et gouvernementales.

L'influence se définit, dans un sens large, comme l'action (volontaire ou non) qu'une personne exerce sur quelqu'un et, dans un sens plus précis, comme le pouvoir social d'une personne qui amène les autres à se ranger à son avis. De fait, l'influence du Conseil peut être plus ou moins grande ou profonde. Du reste, il n'exerce cette influence et ce pouvoir qu'en proposant ce qu'il convient de faire; il n'impose rien. Bien qu'il occupe, en vertu de la loi et d'une tradition vieille de plus de 40 ans, une place privilégiée en ce qui concerne la fonction de conseil, il n'est pas le seul à influencer les décideurs. Le Conseil doit donc être modeste lorsqu'il cherche à rendre compte de l'influence qu'il exerce.

Cela dit, il n'en demeure pas moins pertinent de vérifier cette influence, possible sinon probable, par les retombées de son action, en particulier de ses publications, à la lumière de deux indicateurs. Le premier est l'intérêt suscité et le second, l'effet provoqué.

La troisième partie du présent rapport rend précisément compte des diverses manifestations d'intérêt pour les publications du Conseil observées au cours de la présente année ainsi que des traces significatives de sa réflexion, sans tenir compte du fait que les fruits de cette réflexion ont été publiés au cours de l'année ou des années antérieures. En effet, l'influence du Conseil dépasse largement le cadre temporel imposé par ce rapport annuel de gestion.

Par ailleurs, une moyenne mensuelle de 5 372 visiteurs fréquentent le site Internet du Conseil. Le nombre de pages vues chaque mois est de 151 718 et la durée moyenne de chaque session est de 5 minutes 18 secondes.

OBJECTIF 10

Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue de développer une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation.

Le Conseil continue de renforcer ses capacités de recherche, d'analyse et de consultation pour articuler une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation et de jouer pleinement son rôle auprès du ministre et du milieu de l'éducation. À cette fin, deux aspects particuliers qu'il entend améliorer sont la veille en éducation et ses collaborations avec des lieux de recherche et de transfert en éducation.

- **Poursuite d'une démarche d'exploration des processus de veille en éducation en vue d'enrichir la préparation des avis et des rapports**

Le Conseil reconnaît l'importance d'une veille pour ses travaux en éducation. Il a donc entrepris et poursuivi une réflexion sur les meilleures approches pour assurer une veille éducative qui serve à la préparation de ses devis et ses rapports.

RÉSULTAT

Au cours de l'année 2007-2008, le Conseil a fait de la veille en éducation le thème de réflexion de son assemblée annuelle qui a réuni, à Québec en mai 2007, l'ensemble des membres du Conseil, de ses commissions et de ses comités. Le Conseil a poursuivi sa réflexion en s'informant sur les dispositifs de veille en éducation existants au Québec et en examinant plusieurs scénarios d'organisation et de fonctionnement. Tenant compte de ses

ressources, le Conseil a convenu d'améliorer les processus de veille qu'il utilise présentement et de poursuivre sa réflexion.

■ Mise en œuvre des collaborations pertinentes avec des lieux de recherche et de transfert en éducation

Le Conseil estime important d'établir des collaborations et des échanges d'information avec des lieux de recherche et de transfert en éducation, plus particulièrement avec ceux qui existent au Québec. Cette collaboration lui paraît essentielle pour rendre plus efficaces et pertinentes ses propres activités de recherche et d'analyse et pour appuyer davantage la réflexion du Conseil sur les connaissances les plus à jour en éducation.

RÉSULTAT

Au cours de l'année 2007-2008, le Conseil a dressé la liste des centres et des organismes au Québec qui ont pour mission de faire avancer la recherche et le transfert des connaissances en éducation. Il a aussi établi des liens avec la plupart d'entre eux et il a entrepris des collaborations avec certains, notamment en réalisant plusieurs travaux de recherche à l'occasion de la production de ses avis et de son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il a, par ailleurs, accepté l'invitation à présenter deux conférences au Colloque sur la réussite éducative en avril 2008 par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec.

2.3.3 Axe : La gestion des ressources humaines

OBJECTIF 11

Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.

- **Embauche et remplacement de personnel**
- **Activités de transfert des connaissances, de formation et de perfectionnement**
- **Activités de reconnaissance des réalisations du personnel**

Les résultats en matière de ressources humaines figurent dans la quatrième partie du présent rapport.

2.4 Orientation stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Pour le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), l'enjeu central est d'améliorer l'accessibilité financière en vue de contribuer à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires.

Dans la foulée de cet enjeu, le CCAFE s'est donné comme orientation de proposer une vision globale du système d'aide financière et de recommander diverses mesures utiles à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Cette orientation se déploie en cinq axes : le premier porte l'attention sur la vision globale, soit le système d'aide financière aux études dans son ensemble; les trois suivants étayent chacun un volet particulier de ce dispositif, à savoir la réglementation des droits de scolarité et des autres droits, les programmes d'aide financière aux études ainsi que les mesures fiscales liées aux études; enfin, le dernier axe se concentre sur l'influence du Comité. Un sommaire de la planification stratégique du CCAFE est présenté en annexe.

Cette année, les travaux du Comité ont touché principalement trois axes.

2.4.1 Axe : Le système d'aide financière aux études dans son ensemble

OBJECTIF 1

S'appuyer sur une vision globale du système d'aide financière en vue de proposer des mesures qui cherchent à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.

■ Avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à l'éducation tout au long de la vie

Le 13 mars 2008, le Comité a exposé sa vision globale du système d'aide financière aux études à la Commission de l'éducation, qui l'avait convoqué lors de son mandat d'examen des organismes. C'est la présidente et le secrétaire coordonnateur qui ont représenté le Comité lors de cette audition portant sur ses orientations, ses activités

et sa gestion. La présidente a rappelé l'essentiel des travaux réalisés par le CCAFE et a en particulier fait état de la vision globale explicitée dans l'avis d'initiative *L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études* (2004). Cet avis demeure une référence pour plusieurs acteurs intéressés par l'amélioration de l'accessibilité financière aux études au Québec.

Par ailleurs, le Comité a poursuivi ses travaux préliminaires liés à l'avis sur l'accessibilité financière à l'éducation tout au long de la vie. Il a notamment accueilli la coordonnatrice de la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue du Conseil supérieur de l'éducation, qui est venue présenter l'avis *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité* (2006). C'est dans cet avis que le Conseil a recommandé au CCAFE « de produire un avis sur l'accessibilité à l'apprentissage tout au long de la vie, en privilégiant un premier objet d'analyse, soit le soutien financier à apporter aux personnes qui sont arrivées à l'âge adulte et qui entreprennent une démarche de formation qualifiante ».

2.4.2 Axe : La réglementation des droits de scolarité et des autres droits

OBJECTIF 2

En continu, analyser le débat public sur les droits de scolarité et les autres droits, incluant les frais institutionnels obligatoires, et répondre aux demandes d'avis.

■ Avis sur les hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers ainsi que sur les modifications au Règlement sur l'aide financière aux études

En juin 2007, conformément à l'article 23.7 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'Éducation, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé au CCAFE de lui transmettre un avis sur les conditions relatives aux droits de scolarité qui devaient être inscrites dans les règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement supérieur pour l'année 2007-2008 ainsi que les modifications qui devaient être apportées en conséquence au régime d'aide financière aux études.

Les hausses annoncées des droits de scolarité s'appliquaient, selon des modalités différentes, aux résidents du Québec, ainsi qu'aux étudiants canadiens non-résidents

du Québec et aux étudiants étrangers. En même temps, des améliorations à l'aide financière aux études ont été proposées pour maintenir l'accessibilité financière aux études des résidents du Québec.

RÉSULTAT

En juillet 2007, le Comité a adopté l'avis sur les hausses des droits de scolarité et les modifications au Règlement sur l'aide financière aux études.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le Comité a centré son analyse sur les effets possibles des mesures annoncées ayant trait à l'accessibilité financière aux études, en particulier pour les résidents du Québec. Il a tenu compte de ses positions antérieures sur le sujet, de l'encadrement législatif en place et de ce que la recherche et les expériences étrangères ont permis d'apprendre concernant l'effet des hausses des droits de scolarité sur l'accès aux études universitaires.

Dès 2006-2007, le CCAFE avait entrepris des travaux préparatoires sur les hausses des droits de scolarité et sur l'effet possible de ces hausses sur l'accessibilité aux études universitaires. En février 2007, des représentants de la Fédération étudiante universitaire du Québec étaient venus exposer au Comité leurs points de vue sur le sujet.

En mai 2007, le Comité a invité deux experts à venir présenter leurs opinions sur le sujet, l'un étant favorable aux hausses des droits de scolarité, l'autre privilégiant plutôt la gratuité des études universitaires. La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente a fait parvenir par écrit au Comité sa position sur le projet de la ministre.

PENSÉE DU COMITÉ

Dans cet avis, le Comité a souligné que la meilleure façon de protéger l'accessibilité financière aux études en cas de hausses des droits de scolarité était d'apporter simultanément des améliorations à l'aide financière, comme le prévoyait le projet soumis. Il a signalé que, chez les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui fréquentent l'université, les améliorations au régime d'aide financière aux études atténueraient immédiatement les effets des hausses des droits de scolarité. Il a fait ressortir le fait que, chez les bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, ces hausses seraient entièrement couvertes par le volet de la bourse. En outre, ils bénéficieraient d'une majoration de certaines dépenses admises et d'une hausse du montant

alloué pour le matériel scolaire. Une partie d'entre eux verraient leur aide améliorée par la réduction de la contribution parentale.

Le Comité a également relevé que les bénéficiaires d'un prêt seulement disposeraient à court terme des sommes nécessaires pour couvrir les hausses des droits de scolarité. Selon leur situation, certains verraient leurs prêts augmenter, tandis que d'autres auraient droit à une allocation spéciale. Dans tous ces cas, le Comité a noté une hausse d'endettement d'une somme équivalente à l'augmentation des droits de scolarité.

Le Comité a formulé trois recommandations centrées sur les étudiants résidents du Québec. Il a ainsi recommandé d'introduire une indexation annuelle automatique des paramètres du Programme de prêts et bourses relatifs aux dépenses admises; de mettre en œuvre un plan de communication pour rappeler l'importance de l'éducation et faire connaître les mesures d'amélioration de l'aide financière aux études prévues pour 2007-2008; d'explorer diverses possibilités de transformation de l'allocation spéciale en aide financière non remboursable. Deux autres recommandations concernaient une disposition qui s'applique aux étudiants étrangers, soit la possibilité de leur facturer un montant supplémentaire correspondant à un maximum de 10 % du montant forfaitaire qu'ils doivent payer. Le Comité a recommandé à la ministre de surseoir à cette mesure pour une période d'un an et aux établissements qui pourraient se prévaloir de cette mesure de réserver une partie du produit de cette hausse à l'attribution d'une aide financière aux étudiants étrangers vivant une situation financière difficile.

■ Avis sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises

En février 2008, conformément à l'article 23.7 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a demandé au Comité de produire un avis sur une proposition d'encadrement des frais institutionnels obligatoires imposés par les établissements universitaires à leurs étudiants.

RÉSULTAT

Le Comité a tenu deux réunions sur le projet d'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises. Un projet d'avis a été préparé et discuté. Il sera

modifié et rendu public au cours de la prochaine année financière.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le Comité a démarré ses travaux sur l'encadrement de ces frais obligatoires dès que la ministre a annoncé une consultation sur le sujet en août 2007. Le Comité a procédé à l'analyse des mémoires soumis pour bien comprendre les positions des divers acteurs sur le sujet.

Lorsque la proposition gouvernementale a été connue, le Comité a demandé à la vingtaine d'organismes qui avaient participé à la consultation de la ministre de lui soumettre leurs réactions. Neuf ont répondu à l'appel.

De plus, des représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et de la Fédération étudiante universitaire du Québec sont venus exposer leurs réactions au projet d'encadrement des frais institutionnels dans les établissements universitaires.

2.4.3 Axe : Les programmes d'aide financière aux études

OBJECTIF 3

En continu, repérer de nouvelles mesures pouvant s'appliquer au Québec et répondre aux demandes d'avis.

■ Avis sur les hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers ainsi que sur les modifications au Règlement sur l'aide financière aux études

L'information au sujet de cet avis est présentée dans le présent rapport de gestion à la section précédente (axe 2.4.2), puisque cet avis touche à deux axes d'intervention déterminés dans le plan stratégique du CCAFE.

2.4.4 Axe : L'influence du Comité

OBJECTIF 5

En continu, mesurer l'intérêt pour les publications du Comité consultatif sur l'aide financière aux études et l'incidence des recommandations.

■ **Compte rendu de l'incidence des recommandations du Comité et de l'intérêt suscité par ses publications dans le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation**

L'intérêt pour les publications du CCAFE et l'incidence des recommandations sont analysés dans le chapitre 3, à la section 3.2.5. Notons simplement que cet effet grandissant, témoigné par la hausse des téléchargements des publications du CCAFE par les décideurs et les acteurs intéressés, indique que son influence se consolide et s'élargit. Il est devenu un interlocuteur crédible dans le domaine de l'accessibilité financière aux études.

3

RÉSULTATS AU REGARD DES RETOMBÉES DES PUBLICATIONS

3.1 La diffusion des publications du Conseil

Pour assurer une large diffusion de ses publications, le Conseil recourt à différentes formes d'activités de communication outre les communications ciblées auprès de certains acteurs : publication des documents sur son site Internet, diffusion de versions abrégées des avis ou des rapports, diffusion de communiqués de presse et

rencontres ou entrevues avec les médias. Aussi, le Conseil s'appuie sur la collaboration d'organismes relayeurs qui placent sur leur site Internet ou intranet des hyperliens vers le site du Conseil. Finalement, il informe systématiquement les personnes inscrites sur la liste de diffusion électronique.

Le tableau ci-après montre les divers moyens utilisés pour chaque publication diffusée au cours de l'année.

LA DIFFUSION DES PUBLICATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Activités de communication

Titre	Publication d'une version anglaise	Publication sur le site Internet	Diffusion d'une version abrégée	Publication d'un communiqué de presse	Entrevues avec des médias
Rendre compte des connaissances acquises par l'élève : prendre appui sur les acteurs de l'école pour répondre aux besoins d'information des parents de leur communauté (mars 2008)	X	X		X	X
De la flexibilité pour un diplôme d'études secondaires de qualité au secteur des adultes (mars 2008)	X	X	X	X	X
Au collégial – l'engagement de l'étudiant dans son projet de formation : une responsabilité partagée avec les acteurs de son collège (mars 2008)	X	X	X	X	X
Projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : implantation du programme « Éthique et culture religieuse » (février 2008)		X		X	X
Forum sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires, 20 et 21 février 2008 : présentation des positions du Conseil supérieur de l'éducation (février 2008)	X	X			
Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études (septembre 2007)		X		X	X
Le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (août 2007)	X	X		X	X
Projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales (août 2007)	X	X	X	X	
Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité (avril 2007)	X	X	X	X	X
Documents administratifs :					
Plan stratégique 2007-2011 (mars 2008)		X			
Rapport annuel de gestion (2006-2007) (novembre 2007)		X			
Règlement de régie interne (octobre 2007)	X	X			
Code d'éthique et de déontologie (mai 2007)		X			

LA DIFFUSION ÉLECTRONIQUE

Les moyens adoptés au cours des dernières années répondent à la volonté gouvernementale d'intensifier le recours à la diffusion électronique.

C'est ainsi que 25 nouveaux documents électroniques (y compris les versions abrégées et les communiqués de presse) en français et sept en anglais ont été publiés sur le site du Conseil. Au 31 mars 2008, un total de 202 fichiers français et 27 fichiers anglais pouvaient ainsi être téléchargés.

Depuis l'automne 2003, le Conseil offre aux personnes intéressées la possibilité d'être tenues au courant, par courrier électronique, des nouvelles publications. Au 31 mars 2008, ce sont 8 000 personnes qui tenaient à être informées par courrier électronique de la parution d'une nouvelle publication du Conseil.

L'incidence de cette mesure se traduit par une augmentation significative du nombre de téléchargements de documents dans les jours, et même les heures, suivant l'annonce de la diffusion d'une publication.

DES VERSIONS ABRÉGÉES

Lorsqu'une de ses publications interpelle de façon particulière des acteurs de première ligne, principalement le personnel enseignant, le Conseil en diffuse une version abrégée pour en faciliter la prise de connaissance. Une évaluation a révélé que ce format répondait bien à l'objectif, et c'est pourquoi le Conseil poursuit dans cette voie.

3.2 Les retombées des publications : intérêt et incidence

Le premier des indicateurs que le Conseil retient pour témoigner de l'influence de ses publications est l'**intérêt** que suscite son action, dans la mesure où, précisément, le Conseil retient l'attention de quelqu'un, voire enrichit ses connaissances et nourrit sa réflexion. Cet intérêt se mesure notamment par le nombre de demandes et de téléchargements de documents qui sont acheminées au Conseil annuellement.

Le second indicateur est l'**incidence** des publications, qui se traduit par les « traces » qu'elles laissent, tant chez les décideurs que chez les acteurs de l'éducation en général. L'utilisation des avis et des rapports du Conseil se révèle par un éventail de manifestations allant de citations dans

des documents officiels, des revues scientifiques ou des médias, à leur emploi comme outils de travail dans des activités de formation initiale ou continue et à leur consultation dans l'élaboration de politiques ou de lois. Il faut toutefois préciser que le mode de recensement des différentes utilisations faites des avis et rapports produits par le Conseil ne vise pas à en garantir l'exhaustivité. Aussi, les éléments cités dans le présent rapport permettent-ils d'en illustrer certaines traces d'influence.

Une autre mise en garde s'impose à propos des statistiques relatives aux demandes de documents du Conseil et à leur téléchargement. En effet, la comparaison de ces statistiques en fonction du comité ou de la commission dont sont issus les documents en cause est rendue impossible, car le bassin de lecteurs potentiellement intéressés par l'une ou l'autre des publications varie grandement selon les ordres et les secteurs d'enseignement. Il n'est pas non plus possible d'établir de véritables comparaisons d'une année à l'autre, étant donné que le nombre de demandes fluctue en fonction du nombre d'avis publiés au cours d'une année.

3.2.1 Quelques données générales

Au cours de l'année, le Conseil a été invité à prononcer douze conférences sur divers thèmes. Aussi, la présidente du Conseil a accordé 25 entrevues à des médias écrits et électroniques.

La banque comportant les « traces » d'influence du Conseil continue de s'enrichir. Un relevé dans divers documents officiels, publications, revues professionnelles ou publications savantes parus au cours de l'année 2007-2008 indique 365 mentions ou citations des avis du Conseil. Parmi celles-ci, 278 sont des traces trouvées dans des reportages, citations ou commentaires dans les médias (comparativement à 90 en 2006-2007). Bref, au cours de la dernière année, les avis du Conseil ont pris une place très importante dans les médias.

Pendant cette même période, 16 626 demandes ont été adressées au Conseil (y compris les téléchargements), soit un total de 16 812 exemplaires transmis, dont 98,9 % par voie électronique. Il est à noter que le pourcentage de téléchargements directs a augmenté de dix points par rapport à 2006-2007. Ces demandes s'ajoutent aux documents normalement distribués au moment du lancement d'une publication. Ainsi, en 2007-2008, un peu plus de

40 000 versions imprimées, en français et en anglais, des avis, des abrégés et des rapports que le Conseil a publiés ont été transmises aux milieux concernés. Il faut mentionner que, compte tenu de l'engagement du Conseil au regard de la stratégie de développement durable, les publications du Conseil sont, depuis novembre 2007, imprimées sur du papier fait à 100 % de fibres recyclées postconsommation.

L'intérêt pour les documents du Conseil dépasse les limites du Québec. Ainsi, 11 % des demandes et des téléchargements sont parvenus de l'extérieur, soit 2 % en provenance des autres provinces et 9 % en provenance de l'étranger.

Par ailleurs, à l'instar des années passées, nous observons de façon générale qu'une grande majorité des consultations ont été faites dans le contexte d'une activité professionnelle (62 %) alors que 24 % des consultations provenaient d'étudiants, majoritairement universitaires, et 5,4 % des parents.

Ces observations permettent de déterminer un premier type d'incidence des documents du Conseil. Ils servent, à des degrés divers, d'outils de travail et de formation pour les jeunes universitaires, ce qui est remarquable.

Il ne faut pas s'étonner que parmi les travailleurs, 87 % de ceux-ci travaillent dans le milieu de l'éducation et qu'ils font partie des milieux institutionnels décrits ci-dessous.

RÉPARTITION DES DEMANDEURS TRAVAILLANT DANS LE MILIEU DE L'ÉDUCATION, SELON L'ÉTABLISSEMENT AUQUEL ILS SONT RATTACHÉS (n = 8 903)

Ordre d'enseignement	Établissement ou organisme	%
Préscolaire ou primaire	École primaire ou préscolaire ou les deux	7,9
Secondaire	École secondaire	12,7
	Centre de formation professionnelle	1,9
	Commission scolaire	19,0
Collégial	Enseignement ordinaire	10,1
	Formation des adultes	1,3
Université	Enseignement ordinaire	16,9
	Éducation permanente	2,2
MELS		13,3
Autres		14,2

3.2.2 Les rapports sur l'état et les besoins de l'éducation¹

TABLEAU A						
Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2007-2008	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2007-2008	Nombre d'exemplaires demandés ² en 2007-2008	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2007-2008	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2008 ³
Agir pour renforcer la démocratie scolaire (rapport annuel 2005-2006)	Décembre 2006	590	25,26 %	22	568	2 261
Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite (rapport annuel 2004-2005)	Mai 2006	395	16,91 %	5	390	1 806
L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues (rapport annuel 2003-2004)	Décembre 2004	222	9,50 %	5	217	2 919
Éducation et nouvelles technologies : pour une intégration réussie dans l'enseignement et l'apprentissage (rapport annuel 1999-2000)	Décembre 2000	174	7,45 %	0	174	4 778
Éduquer à la citoyenneté (rapport annuel 1997-1998)	Octobre 1998	156	6,68 %	0	156	3 560
La gouverne de l'éducation : logique marchande ou processus politique? (rapport annuel 2000-2001)	Novembre 2001	150	6,42 %	0	150	3 301
L'évaluation institutionnelle en éducation : une dynamique propice au développement (rapport annuel 1998-1999)	Septembre 1999	93	3,98 %	2	91	2 250
La gouverne de l'éducation : priorités pour les prochaines années (rapport annuel 2001-2002)	Décembre 2002	89	3,81 %	1	88	2 005
Développer une compétence éthique pour aujourd'hui : une tâche éducative essentielle (rapport annuel 1989-1990)	Décembre 1990	71	3,04 %	1	70	371
Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner (rapport annuel 2002-2003)	Décembre 2003	68	2,91 %	3	65	1 282
L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité à partager (rapport annuel 1996-1997)	Décembre 1997	64	2,74 %	0	64	860
Le défi d'une réussite de qualité (rapport annuel 1992-1993)	Décembre 1993	60	2,57 %	0	60	246
La gestion de l'éducation : nécessité d'un autre modèle (rapport annuel 1991-1992)	Décembre 1992	55	2,35 %	0	55	367
La profession enseignante : vers un renouvellement du contrat social (rapport annuel 1990-1991)	Décembre 1991	50	2,14 %	0	50	235
Vers la maîtrise du changement en éducation (rapport annuel 1994-1995)	Décembre 1995	46	1,97 %	1	45	341
Les nouvelles technologies de l'information et de la communication : des engagements pressants (rapport annuel 1993-1994)	Décembre 1994	29	1,24 %	0	29	176
Pour un nouveau partage des pouvoirs et responsabilités en éducation (rapport annuel 1995-1996)	Décembre 1996	24	1,03 %	0	24	287
Total		2 336	100,00 %	40	2 296	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2007-2008.

2. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

3. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Les changements apportés en 2006 à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation ont eu pour effet de modifier la périodicité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation produit par le Conseil supérieur, la faisant passer d'annuelle à tous les deux ans. Le prochain rapport sur l'état des besoins traitera d'éducation en région éloignée et sera déposé à la ministre à la fin 2008. Malgré l'absence de publication en 2007-2008, 2 336 exemplaires des rapports antérieurs ont été demandés ou téléchargés. Un peu plus de 35 % de ces documents dataient même d'avant 2001. Il est donc possible d'en déduire que l'intérêt pour les rapports annuels s'étend sur plusieurs années.

Il est ici intéressant de noter que ce sont les étudiants qui, majoritairement, s'intéressent aux rapports sur l'état et les besoins de l'éducation. En effet, ils représentent un peu plus de 47 % des demandeurs et le sont, pour la plupart, des universitaires. Les travailleurs, quant à eux, représentent 35 % des demandeurs. La majorité d'entre eux occupent une fonction professionnelle (35 %) ou sont des enseignants (32 %). Nous observons également que près de 5 % des demandeurs s'intéressent à ces documents à titre de parents. Aussi, 12 % des personnes qui ont au cours de la présente année demandé un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation provenaient de l'étranger.

Au cours du dernier exercice financier, le rapport annuel le plus consulté (590 téléchargements) a été celui intitulé *Agir pour renforcer la démocratie scolaire*, paru en 2006. Nous pouvons faire l'hypothèse que l'intérêt accru pour ce rapport a été stimulé par la tenue des travaux du Forum sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires.

L'incidence

Au cours de l'exercice 2007-2008, des traces significatives de l'usage qui a été fait des rapports annuels suivants ont été relevées.

■ **Agir pour renforcer la démocratie scolaire** (décembre 2006)

Dans le contexte des élections scolaires de novembre 2007 et de la tenue du Forum sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires, le rapport du Conseil a été fréquemment évoqué par des intervenants politiques

et des représentants des médias. À titre d'exemple, la Fédération des commissions scolaires s'en est inspiré pour élaborer le guide pratique qu'elle a produit pour promouvoir les élections scolaires et l'importance du rôle joué par les commissions scolaires dans leur milieu.

■ **Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation : une clé pour la réussite** (mai 2006)

Publié au cours de l'exercice 2006-2007, ce rapport continue de faire parler de lui. En effet, au cours de la dernière année, il a fait l'objet de 395 demandes et téléchargements. Les travailleurs et les étudiants représentent respectivement 46 % et 45 % des demandeurs. Nous trouvons la mention de ce rapport dans la bibliographie d'articles de périodiques ou de volumes. À titre d'exemple, Yaya Mané et Claude Lessard l'ont commenté dans l'ouvrage intitulé *L'organisation du travail scolaire : enjeu caché des réformes?*, paru en 2007.

■ **Divers rapports annuels**

Des rapports annuels datant de plusieurs années (1969-1970, 1989-1990, 1995-1996) sont encore cités dans des bibliographies. Celui de 1989-1990, intitulé *Développer une compétence éthique pour aujourd'hui : une tâche éducative essentielle*, a notamment fait l'objet d'un article dans la revue *Vie pédagogique* d'avril-mai 2007, sous la plume de Lise-Anne St-Vincent.

3.2.3 Les avis

TABLEAU B

Les avis préparés par la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire¹

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2007-2008	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2007-2008	Nombre d'exemplaires demandés ² en 2007-2008	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2007-2008	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2008 ³
Rendre compte des connaissances acquises par l'élève : prendre appui sur les acteurs de l'école pour répondre aux besoins d'information des parents de leur communauté ⁴	Mars 2008	717	30,58 %	0	717	717
Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire : comprendre, prévenir, intervenir	Février 2001	344	14,67 %	0	344	6 301
Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités	Septembre 2006	338	14,41 %	23	315	1 847
Pour une meilleure réussite scolaire des garçons et des filles	Octobre 1999	321	13,69 %	0	321	4 685
Un nouveau souffle pour la profession enseignante ⁵	Septembre 2004	284	12,11 %	13	271	5 024
L'organisation du primaire en cycles d'apprentissage : une mise en œuvre à soutenir	Novembre 2002	140	5,97 %	20	120	3 712
L'intégration scolaire des élèves handicapés et en difficulté	Août 1996	89	3,80 %	1	88	318
Les services complémentaires à l'enseignement : des responsabilités à consolider	Mars 1998	46	1,96 %	0	46	972
Être parent d'élève du primaire : une tâche éducative irremplaçable	Septembre 1993	34	1,45 %	0	34	91
Une école primaire pour les enfants d'aujourd'hui	Février 1995	32	1,36 %	1	31	239
Total		2 345	100,00 %	58	2 287	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2007-2008.

2. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

3. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

4. Bien qu'il soit présenté dans cette section du rapport de gestion, cet avis a été préparé par un comité de travail et a été déposé pour consultation à la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ainsi qu'à la Commission de l'enseignement secondaire.

5. Le document intitulé *Un nouveau souffle pour la profession enseignante* a été réalisé conjointement par les commissions de l'enseignement primaire et secondaire. Il est donc inscrit et comptabilisé dans les tableaux relatifs à ces deux commissions.

L'intérêt

Cette année, 2 345 exemplaires d'avis préparés par la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ont été demandés ou téléchargés. Près de 55 % des demandeurs sont des travailleurs. Ceux-ci proviennent majoritairement du secteur de l'éducation, notamment d'une commission scolaire (26 %), d'une école primaire (21 %) ou d'une école secondaire (12 %). Quant aux étudiants, ils représentent près de 33 % des lecteurs. Ceux-ci sont en très grande majorité des universitaires (86 %). Les parents, quant à eux, constituent 6 % du nombre total des demandeurs. Les avis produits par cette commission ont aussi suscité

l'intérêt de personnes provenant de l'extérieur du Québec (10 %).

En plus des quelque 2 600 exemplaires distribués dans le réseau au moment de la publication de l'avis intitulé *Rendre compte des connaissances acquises par l'élève : prendre appui sur les acteurs de l'école pour répondre aux besoins d'information des parents de leur communauté*, a fait l'objet de 717 téléchargements supplémentaires.

L'incidence

Au cours de l'exercice 2007-2008, des traces significatives de l'usage qui a été fait des avis suivants ont été relevées.

■ **Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités** (septembre 2006)

Cet avis, publié en 2006, est toujours d'actualité. Qu'il soit simplement rapporté par différents intervenants ou avalisé par des syndicats (CSQ, CSN), l'avis revient souvent au cœur de l'actualité. Par exemple, en octobre 2007, au moment où la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport annonçait la création d'un comité pour examiner les améliorations à apporter aux services de garde en milieu scolaire ainsi que les suites à donner à l'avis du Conseil, les médias ont immédiatement fait référence à l'avis du Conseil.

De plus, dans son Rapport à l'Assemblée nationale pour 2007-2008, le Vérificateur général du Québec s'est référé aux recommandations émises par le Conseil, notamment en ce qui concerne le renforcement du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire.

De plus, en août 2007, la présidente du Conseil s'est adressée aux participants qui prenaient part au 25^e anniversaire des services de garde de la Commission scolaire de Montréal et en janvier 2008, elle a reçu et accepté une invitation à présenter cet avis aux directions d'écoles et directions des services éducatifs de la Commission scolaire des Draveurs, à Gatineau.

■ **Les élèves en difficulté de comportement à l'école primaire : comprendre, prévenir, intervenir** (février 2001)

Diffusé en 2001, cet avis constitue toujours une référence pour plusieurs chercheurs québécois. Entre autres, Jacques Brodeur rapporte certaines données de cet avis dans son ouvrage intitulé *Les jeux vidéo ont des effets néfastes sur les jeunes*.

TABLEAU C

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement secondaire¹

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2007-2008	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2007-2008	Nombre d'exemplaires demandés ² en 2007-2008	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2007-2008	Nombre totalTitre d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2008 ³
Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité	Avril 2007	1 900	65,49 %	130	1 770	1 900
Un nouveau souffle pour la profession enseignante ⁴	Septembre 2004	284	9,79 %	13	271	5 024
L'encadrement des élèves au secondaire : au-delà des mythes, un bilan positif	Janvier 2004	262	9,03 %	16	246	3 328
L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire	Janvier 2003	152	5,24 %	14	138	8 760
Diriger une école secondaire : un nouveau contexte, de nouveaux défis	Juin 1999	96	3,31 %	0	96	1 153
Aménager le temps autrement. Une responsabilité de l'école secondaire	Avril 2001	63	2,17 %	1	62	3 888
L'école, une communauté éducative – Voies de renouvellement pour le secondaire	Avril 1998	52	1,79 %	0	52	1 077
Contre l'abandon au secondaire : rétablir l'appartenance scolaire	Juin 1996	49	1,69 %	0	49	311
Pour une école secondaire qui développe l'autonomie et la responsabilité	Août 1993	40	1,38 %	0	40	99
Autres avis		3	0,09 %	3	0	14
Total		2 901	100,00 %	177	2 724	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2007-2008.

2. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

3. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

4. Le document *Un nouveau souffle pour la profession enseignante* a été réalisé conjointement par les commissions de l'enseignement primaire et secondaire. Il est donc inscrit et comptabilisé dans les tableaux relatifs à ces deux commissions.

L'intérêt

Cette année, 2 901 exemplaires des avis produits par la Commission de l'enseignement secondaire ont été demandés ou téléchargés. Dans près de 66 % des cas, il s'agit de l'avis sur les projets pédagogiques particuliers. Les avis sur l'encadrement des élèves au secondaire et sur la profession enseignante continuent de susciter un certain intérêt.

Les avis de cette commission ont d'abord intéressé les personnes au travail (62 %), dont 31 % sont des professionnels, 28 % des enseignants et 26 % des cadres. Il faut aussi mentionner que près de 22 % des lecteurs sont des étudiants. Les parents représentent un peu plus de 7 % des lecteurs. Les avis de cette commission ont dépassé les frontières canadiennes. En effet, près de 12 % des demandes proviennent de l'étranger.

L'incidence

Deux avis se démarquent plus particulièrement quant à l'incidence qu'ils ont eue dans le monde de l'éducation et dans celui des médias.

■ Les projets pédagogiques particuliers au secondaire : diversifier en toute équité (avril 2007)

Cet avis a été rendu public le 19 avril 2007 à l'école secondaire d'Anjou (Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île). Au cours de cet événement, des élèves inscrits à un projet pédagogique particulier en musique ont offert un concert aux personnes présentes au lancement. La couverture médiatique a été très impressionnante, soit quelque dix entrevues dans les journaux et dans les médias électroniques de l'ensemble du Québec. De plus, l'avis a été présenté sur un site internet français (Café pédagogique) et sur plusieurs autres portails éducatifs dans l'ensemble du Québec.

La popularité de cet avis ne s'est pas démentie depuis sa parution. Lors du lancement, 7 020 copies de l'avis et près de 13 000 exemplaires de la version abrégée ont été distribués dans tout le réseau scolaire. D'ailleurs, cet avis se classe au tout premier rang parmi tous les avis du Conseil, pour l'année 2007-2008, avec ses 1 900 demandes et téléchargements.

Cet avis a fait l'objet de nombreux articles de presse. Des 49 réactions que nous avons relevées jusqu'à ce jour,

37 ont été répertoriées soit dans les journaux, à la radio ou à la télévision. Il est aussi une source d'inspiration importante pour le personnel des commissions scolaires et des établissements d'enseignement secondaire. Ce fut le cas d'une commission scolaire de la région du Bas-Saint-Laurent, qui a tenu une journée de réflexion pédagogique sur le thème de l'avis. Cet avis est aussi fréquemment cité en référence par des chercheurs universitaires intéressés aux questions d'équité et d'égalité des chances en éducation. Des organismes, tels que l'Observatoire des réformes en éducation (UQAM), la Fédération des commissions scolaires, la Centrale des syndicats de l'enseignement et la Fédération des syndicats de l'enseignement se sont montrés favorables aux recommandations émises par le Conseil.

■ Un nouveau souffle pour la profession enseignante (septembre 2004)

Nous constatons que cet avis, publié en 2004, est encore populaire, puisqu'il a fait l'objet de 284 demandes cette année, soit presque quatre ans après sa publication. Il constitue toujours une référence dans le domaine de la recherche sur la profession enseignante. D'ailleurs, le comité d'experts sur l'apprentissage de l'écriture, mis en place par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, s'en est inspiré pour la préparation de son rapport rendu public en février 2008.

Par ailleurs, une demande de la revue *Vie pédagogique* pour l'écriture d'un article faisant part de la pensée du Conseil a été accueillie favorablement. Cet article paraîtra au cours de la prochaine année.

TABLEAU D

Les avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial¹

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2007-2008	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2007-2008	Nombre d'exemplaires demandés ² en 2007-2008	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2007-2008	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2008 ³
Au collégial – L'engagement de l'étudiant dans son projet de formation : une responsabilité partagée avec les acteurs de son collège	Mars 2008	699	58,94 %	12	687	699
Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite	Avril 2002	178	15,01 %	1	177	2 709
Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial	Mars 2004	97	8,18 %	0	97	2 106
La formation du personnel enseignant du collégial : un projet collectif enraciné dans le milieu	Mai 2000	71	5,99 %	1	70	1 252
Des conditions de réussite au collégial : réflexion à partir de points vue étudiants	Septembre 1995	54	4,55 %	0	54	155
Enseigner au collégial : une pratique professionnelle en renouvellement	Décembre 1997	42	3,54 %	1	41	525
Autres avis		45	3,79 %	0	45	984
Total		1 186	100,00 %	15	1 171	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2007-2008.

2. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

3. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Cette année, 1 186 exemplaires des avis préparés par la Commission de l'enseignement collégial ont été demandés ou téléchargés.

L'intérêt suscité par l'ensemble de ces avis est lié au travail (72 %), notamment des professionnels (46 %) ou des enseignants (25 %). Près de 40 % de ces travailleurs occupent un emploi à l'ordre collégial. Ici encore, près de 10 % des demandes proviennent de l'étranger.

L'incidence

■ **Au collégial : l'orientation au cœur de la réussite**
(avril 2002)

Au moment de sa publication en 2002, cet avis a reçu un très bon accueil. Encore aujourd'hui, il interpelle les acteurs de l'ordre d'enseignement collégial, notamment la Fédération des cégeps et la Centrale des syndicats du Québec, qui appuient le bien-fondé des recommandations énoncées dans l'avis.

Nous avons aussi relevé, au cours du présent exercice, des traces de l'usage qui a été fait des avis suivants :

- *Des conditions de réussite au collégial : réflexion à partir de points vue étudiants* (août 2004);
- *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial* (mars 2004);
- *Pour une formation générale bien enracinée dans les études techniques collégiales* (septembre 1997).

TABLEAU E

Les publications¹ préparées par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires²

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2007-2008	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2007-2008	Nombre d'exemplaires demandés ³ en 2007-2008	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2007-2008	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2008 ⁴
L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises	Novembre 2005	180	38,63 %	50	130	1 317
Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir	Avril 2000	78	16,74 %	4	74	945
Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner (rapport annuel 2002-2003)	Décembre 2003	68	14,59 %	3	65	1 282
Le financement des universités québécoises dans le contexte de l'économie du savoir : un choix de société. Mémoire du Conseil supérieur de l'éducation à la Commission de l'éducation sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités	Février 2004	54	11,59 %	0	54	530
Les universités à l'heure du partenariat	Mai 2002	34	7,30 %	0	34	1 430
Autres publications		52	11,16 %	2	50	531
Total		466	100,00 %	56	342	

1. Ces publications comprennent des avis, un mémoire ainsi qu'un rapport sur l'état des besoins en éducation.
2. Les documents présentés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2007-2008.
3. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.
4. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Cette année, 466 exemplaires d'avis préparés par la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires ont été demandés ou téléchargés. Dans près de 39 % des cas, il s'agit de l'avis intitulé *L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises*, publié en novembre 2005, qui continue de susciter un intérêt soutenu.

Plus de la moitié (56 %) des demandes et des téléchargements ont été faits dans le contexte d'un emploi, dont 42 % par des professionnels. Près de 30 % des lecteurs sont des étudiants, majoritairement universitaires. Les avis de cette commission ont traversé les frontières du Québec. En effet, un peu plus de 10 % des demandes proviennent de l'étranger et 2,6 % d'autres provinces canadiennes.

L'incidence

■ **L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises** (novembre 2005)

Au moment de sa diffusion, cet avis n'est pas passé inaperçu, puisqu'il a été publié dans un contexte très

présent de mondialisation. En octobre 2007, le journal *La Presse* faisait référence à cet avis dans un article à propos de la création d'un réseau d'échanges international créé par l'Université de Montréal.

En avril 2007, la présidente du Conseil a présenté cet avis au colloque du Consortium for North American Higher Education Collaboration (CONAHEC), un consortium trinational qui conseille et relie les établissements d'enseignement supérieur en Amérique du Nord.

■ **Réussir un projet d'études universitaires : des conditions à réunir** (avril 2000)

Cet avis, publié il y a huit ans, est encore une source de référence. En effet, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec s'en est inspiré dans le mémoire qu'elle a présenté à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport intitulé *À propos de l'encadrement des frais institutionnels obligatoires imposés*.

TABLEAU F

Les avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue¹

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2007-2008	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2007-2008	Nombre d'exemplaires demandés ² en 2007-2008	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2007-2008	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2008 ³
De la flexibilité pour un diplôme d'études secondaires de qualité au secteur des adultes	Mars 2008	807	68,51 %	0	807	807
En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité	Avril 2006	156	13,24 %	2	154	2 252
La reconnaissance des acquis, une responsabilité politique et sociale	Juin 2000	77	6,54 %	0	77	1 727
L'éducation des adultes : partenaire du développement local et régional	Septembre 2003	56	4,75 %	0	56	1 815
Autres avis		82	6,95 %	2	80	1 543
Total		1 178	100,00 %	4	1 174	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2007-2008.

2. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

3. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Au cours de l'année, 1 178 exemplaires des divers avis préparés par la Commission de l'éducation des adultes et de la formation continue ont été demandés ou téléchargés. Les avis de cette commission ont majoritairement intéressé des personnes au travail (78 %), dont près de la moitié sont des professionnels. Ces travailleurs proviennent principalement du secteur de l'éducation (87 %). Les demandes provenant de l'étranger représentent un peu plus de 7 % des demandes et des téléchargements.

De façon plus particulière, l'avis intitulé *De la flexibilité pour un diplôme d'études secondaires de qualité au secteur des adultes*, et rendu public en mars 2008, a été fort populaire. En effet, il avait déjà fait l'objet de 807 demandes et téléchargements au 31 mars, soit 11 jours après sa diffusion. La majorité (84 %) des demandes ont été faites dans le contexte d'un emploi, dont près de 43 % par du personnel professionnel.

L'incidence

■ **En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité**
(avril 2006)

Publié au cours du précédent exercice, cet avis avait suscité un intérêt immédiat, puisque 24 heures après sa

diffusion, 469 demandes et téléchargements avaient été effectuées. Aussi, il se classait au premier rang de popularité parmi les avis demandés. Encore cette année, il est recensé dans différents ouvrages, notamment dans *Initiatives individuelles de formation : recension des écrits* et dans le bulletin de liaison de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes.

En octobre 2007, la présidente du Conseil a reçu et accepté une invitation à présenter cet avis à l'assemblée générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes.

TABLEAU G

Les autres avis du Conseil¹

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2007-2008	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2007-2008	Nombre d'exemplaires demandés ² en 2007-2008	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2007-2008	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2008 ³
Le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire	Août 2007	1 187	27,67 %	0	1 187	1 187
Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation	Mars 2007	997	23,24 %	133	864	2 409
Projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : implantation du programme « Éthique et culture religieuse »	Février 2008	647	15,08 %	1	646	647
Projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales	Août 2007	613	14,29 %	0	613	613
Forum sur la démocratie et la gouvernance des commissions scolaires : présentation des positions du Conseil supérieur de l'éducation	Février 2008	151	3,52 %	0	151	151
Avis sur le projet de règlement sur les autorisations d'enseigner	Mai 2006	110	2,56 %	0	110	1 399
Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec	Février 2005	103	2,40 %	0	103	1 378
Les enjeux majeurs des programmes d'études et des régimes pédagogiques	Janvier 1999	49	1,14 %	1	48	2 280
Pour la réforme du système éducatif	Septembre 1995	49	1,14 %	2	47	188
Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles	Octobre 1993	46	1,07 %	0	46	120
Le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire	Avril 2005	44	0,93 %	1	43	1 736
Projet de politique d'évaluation des apprentissages. Commentaires du Conseil supérieur de l'éducation	Avril 2001	40	0,93 %	0	40	142
Pour un renouvellement prometteur des programmes à l'école	Septembre 1998	33	0,77 %	1	32	1 352
Le projet de régime pédagogique du préscolaire, du primaire et du secondaire : quelques choix cruciaux	Février 2000	30	0,70 %	0	30	950
Autres publications		191	4,45 %	4	187	3 636
Total		4 290	100,00 %	143	4 147	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2007-2008.

2. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

3. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

Les publications du Conseil se rapportant à la Loi sur l'administration publique¹

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2007-2008	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2007-2008	Nombre d'exemplaires demandés ² en 2007-2008	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2007-2008	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2008 ³
Rapport annuel de gestion 2006-2007	Novembre 2007	633	57,34 %	1	632	633
Plan stratégique 2007-2011	Mars 2008	249	22,55 %	0	249	249
Rapport annuel de gestion 2005-2006	Octobre 2006	117	10,60 %	0	117	231
Plan stratégique 2001-2003. Pour mieux conseiller le ministre de l'Éducation et l'État : observer, consulter, approfondir	Février 2001	73	6,61 %	0	73	601
Rapport annuel de gestion 2004-2005	Novembre 2005	32	2,90 %	0	32	920
Total		1 104	100,00 %	0	1 103	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2007-2008.

2. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

3. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Le Conseil mène régulièrement des travaux en conformité avec les dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (par exemple des avis sur un projet de règlement) ou encore de la Loi sur l'administration publique (par exemple la production d'un plan stratégique). Le Conseil confie à des comités spéciaux, ou parfois à l'une de ses instances, la réalisation de certains de ces travaux. Les deux tableaux précédents présentent les documents de cette nature qui ont le plus fait l'objet de demandes ou de téléchargement au cours du dernier exercice financier.

En 2007-2008, 4 290 exemplaires des autres avis du Conseil ont été demandés ou téléchargés. Un peu plus de 50 % des consultations concernaient les avis *Le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* et *Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation*. Ces deux avis se trouvent respectivement au deuxième et troisième rangs parmi les publications du Conseil les plus populaires, avec 1 187 et 997 demandes et téléchargements.

Les publications du Conseil produites en relation avec la Loi sur l'administration publique ont également été populaires. Ainsi, c'est 1 104 exemplaires qui ont été demandés ou téléchargés. Un peu plus de 57 % des demandes concernaient le précédent Rapport annuel de gestion du Conseil.

Un peu plus de 70 % de demandes et des téléchargements l'ont été dans le cadre d'un emploi. Les travailleurs proviennent majoritairement du secteur de l'éducation. Ce sont notamment des professionnels (36 %), des enseignants (27 %) et des cadres (22 %). Les étudiants, quant à eux, représentent 15 % du lectorat.

L'incidence

■ Le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (août 2007)

En juin 2007, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport transmettait au Conseil une demande d'avis sur le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Les modifications proposées dans le projet de règlement portaient notamment sur l'inscription des compétences formulées en termes usuels dans le bulletin et le bilan des apprentissages, l'expression sous forme de pourcentage des résultats de l'élève et de la moyenne de son groupe et la possibilité de permettre, exceptionnellement, à un élève du primaire de « rester une seconde année dans la même classe ».

Au moment de sa diffusion en août 2007, cet avis a suscité de nombreuses demandes d'entrevues de la part des médias. Nous avons relevé une soixantaine de nouvelles dans les médias à ce sujet. La position du Conseil quant

à l'expression sous forme de pourcentage des résultats et de la moyenne du groupe dans le bulletin a retenu le plus d'attention. Les autres éléments analysés par le Conseil, tels que le redoublement, ont soulevé moins de réactions dans les médias. Vingt-quatre heures après sa diffusion, cet avis a fait l'objet de 602 téléchargements. Fait inhabituel, le Conseil a reçu près d'une vingtaine de courriers électroniques de parents, enseignants ou étudiants qui ont exprimé leur point de vue sur la question.

■ **Projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales** (août 2007)

En juin 2007, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport demandait au Conseil un avis concernant le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales. Les changements proposés modifient les conditions d'admission à un programme en vue de l'obtention d'un diplôme d'études collégiales pour les titulaires du diplôme d'études secondaires et pour les personnes qui possèdent un diplôme d'études professionnelles.

Cet avis a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique au moment de sa publication et plusieurs groupes ont fait état de leur réactions dans les médias. Tant les syndicats que la Fédération des cégeps ont émis leurs préoccupations sur les nouvelles conditions d'admission à l'ordre collégial, notamment sur l'incidence du nouveau programme de mathématique au regard des conditions d'admission au collégial.

■ **Projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : implantation du programme « Éthique et culture religieuse »** (février 2008)

En décembre 2007, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport demandait un avis au Conseil concernant une modification au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Ce projet de règlement proposait de substituer la matière « Éthique et culture religieuse » à la matière « Enseignement moral ou Enseignement moral et religieux » dans la liste des matières obligatoires du primaire et du premier cycle du secondaire.

Cet avis, paru en février 2008, s'inscrit dans la continuité de l'avis que le Conseil a publié en 2005, intitulé *Pour un aménagement respectueux des libertés et des droits fondamentaux : une école pleinement ouverte à tous les élèves du Québec*.

Il a provoqué bien des réactions dans les médias étant donné cet objet d'étude encore très d'actualité. Les tenants de chacune des positions continuent d'exprimer leur point de vue sur la place publique. Les répercussions de la réflexion du Conseil se fera sentir encore au cours des prochains mois.

3.2.4 Les études et les recherches

Les études et les rapports de recherche du Conseil présentent des travaux qui ont été réalisés en vue de la préparation d'un avis ou d'un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Plusieurs d'entre eux font l'objet d'une publication distincte.

TABLEAU H

Les études et les recherches¹

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2007-2008	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2007-2008	Nombre d'exemplaires demandés ² en 2007-2008	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2007-2008	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2008 ³
L'accès à la recherche en enseignement et son utilisation dans la pratique : résultats d'une enquête auprès des enseignants et des enseignantes du préscolaire, du primaire et du secondaire	Mai 2006	144	21,30 %	1	143	449
Le renouvellement du curriculum : expériences américaine, suisse et québécoise	Octobre 1999	132	19,53 %	1	131	2 320
Les mesures d'encadrement des élèves au secondaire	Janvier 2004	109	16,12 %	2	107	687
La mobilité internationale des étudiants au sein des universités québécoises	Octobre 2005	103	15,24 %	0	103	389
Enseigner : qu'en disent les profs?	Janvier 1991	51	7,54 %	0	51	301
Diversité, continuité et transformation du travail professoral dans les universités québécoises (1991 et 2003)	Janvier 2004	39	5,77 %	0	39	330
L'état de situation et les prévisions de renouvellement du corps professoral dans les universités québécoises	Janvier 2004	32	4,73 %	0	32	458
Différencier le curriculum au secondaire : vers des parcours scolaires stimulants pour tous les jeunes	Mars 1999	32	4,73 %	0	32	1 140
Autres publications		34	5,03 %	2	32	670
Total		676	100,00 %	6	670	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2007-2008.

2. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

3. Les demandes et les téléchargements avant octobre 1998 ne sont pas comptabilisés.

L'intérêt

Cette année, 676 exemplaires d'études et de rapports de recherche ont été demandés ou téléchargés. Un peu plus de la moitié des lecteurs (55 %) sont à l'emploi et près de 31 % sont des étudiants. Parmi ces derniers, 92 % fréquentent un établissement universitaire. Parmi toutes les publications du Conseil qui ont été demandées ou téléchargées cette année, ce sont les rapports de recherche qui ont le plus intéressé les étrangers. En effet, près de 20 %

des demandes de rapports de recherche dépassaient les frontières canadiennes.

L'incidence

Dans les ouvrages consultés cette année, nous ne relevons pas de nouvelles traces particulières liées aux rapports de recherche mentionnés dans le tableau H.

3.2.5 Les publications du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études¹

TABLEAU I

Titre	Date de parution	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés en 2007-2008	Pourcentage des demandes et des téléchargements en 2007-2008	Nombre d'exemplaires demandés ² en 2007-2008	Nombre d'exemplaires téléchargés en 2007-2008	Nombre total d'exemplaires demandés et téléchargés depuis la parution jusqu'au 31 mars 2008
Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études	Septembre 2007	514	55,81 %	6	508	514
L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études	Mai 2004	82	8,90 %	1	81	696
Droits de scolarité supplémentaires des étudiants canadiens non-résidents et des étudiants étrangers 2005-2006 et 2006-2007	Janvier 2006	58	6,30 %	1	57	509
Les établissements d'enseignement collégial, un acquis de la société québécoise favorisant l'accessibilité aux études supérieures ³	Mai 2004	48	5,21 %	0	48	165
Mise en œuvre de l'entente conclue entre le gouvernement du Québec et les organisations étudiantes sur le Programme de prêts et bourses	Juin 2005	39	4,23 %	0	39	533
Vers une accessibilité financière à la réussite de son projet d'études ⁴	Avril 2003	25	2,71 %	0	25	291
Autres publications		155	16,83 %	0	155	1 867
Total		921	100,00 %	8	913	

1. Les documents mentionnés sont ceux qui ont fait l'objet de 25 demandes et téléchargements ou plus en 2007-2008.

2. Demandes faites sur place, par téléphone, par courriel ou par télécopieur.

3. Mémoire présenté lors de la tenue du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial.

4. Document de consultation.

L'intérêt

En 2007-2008, le nombre de demandes d'exemplaires et de téléchargements a augmenté de 60 % par rapport à l'année précédente. La publication de l'avis sur les hausses des droits de scolarité explique cette augmentation, avec 56 % du volume total. Remarquons que 99,2 % des lecteurs ont opté pour le téléchargement des publications, un pourcentage légèrement en hausse en comparaison avec l'année dernière (97,6 %).

Comme c'est le cas depuis les débuts des activités du Comité, l'intérêt principal du lectorat est d'abord lié à l'emploi (57 %) et ensuite aux études (27 %). Chez les personnes en emploi, un peu plus de 70 % travaillent dans le secteur de l'éducation et 17 % dans la fonction publique québécoise. En ne retenant que l'avis sur les hausses des

droits de scolarité, les pourcentages respectifs sont de 80 % et 9 %. En revenant à l'ensemble des lecteurs, nous remarquons que parmi les personnes en emploi, 40 % sont des professionnels, 20 % occupent des fonctions diverses et 18 % sont des cadres, un pourcentage qui augmente chez ces derniers à 24 % pour l'avis sur les hausses des droits de scolarité. Notons enfin que chez les étudiants, 75 % sont à l'enseignement universitaire et 19 % à l'enseignement collégial.

L'incidence

Au cours de l'année 2007-2008, le Comité a relevé des traces significatives de l'usage qui a été fait de deux de ses avis.

■ ***L'accessibilité financière à la réussite du projet d'études*** (mai 2004)

En février 2008, la ministre adressait une lettre à la présidente du Conseil supérieur de l'éducation dans laquelle elle sollicitait l'avis du Comité sur l'encadrement des frais institutionnels obligatoires dans les universités québécoises, affirmant que le projet répondait à la demande du CCAFE de mettre en place un mécanisme protégeant les étudiants contre des hausses soudaines et importantes des droits ou des frais à acquitter pour pouvoir poursuivre leurs études. C'est une recommandation que le Comité avait formulée dans son avis.

Par ailleurs, ce dernier avis continue d'être cité par différents acteurs intéressés par l'accessibilité financière aux études. Ainsi, la Fédération étudiante collégiale, qui réclame l'indexation annuelle des dépenses admises du Programme de prêts et bourses et la révision de la grille de la contribution parentale pour l'aligner sur celle en vigueur dans le reste du Canada, se réfère aux recommandations du CCAFE sur ces sujets, en particulier en matière de contribution parentale. Par ailleurs, l'Association des étudiants d'économie politique de l'Université de Montréal et la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal ont aussi mentionné cet avis dans des documents servant à la mobilisation étudiante.

■ ***Hausses des droits de scolarité des résidents du Québec, des étudiants canadiens et des étudiants étrangers : modifications au Règlement sur l'aide financière aux études*** (septembre 2007)

Dans cet avis, le CCAFE recommande d'inclure dans le Règlement sur l'aide financière aux études une clause d'indexation automatique des paramètres du Programme de prêts et bourses relatifs aux dépenses admises. Les dépenses admises ont été indexées en 2007-2008. De plus, en mars 2008, la ministre a annoncé qu'elles le seront également en 2008-2009. L'indexation des dépenses admises des programmes d'aide financière aux études semble redevenir la règle, surtout dans un contexte de hausses annuelles des droits de scolarité universitaires.

De plus, cet avis a été cité par trois organismes qui ont soumis des mémoires lors de la consultation menée par la ministre sur les frais institutionnels obligatoires en 2007 : il s'agit de la Centrale des syndicats du Québec, de la

Fédération des enseignantes et enseignants du Québec et de l'Association générale des étudiantes et étudiants prégradués en philosophie de l'Université Laval.

D'autres organismes et chercheurs ont aussi cité cet avis. Par exemple, Jean-François Venne, Frédéric Lalande et Benjamin Laplatte, du Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec, citent des extraits de cet avis dans leur ouvrage *Les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs*¹.

1. Montréal, Conseil national des cycles supérieurs, Fédération étudiante universitaire du Québec, 288 p.

4

AUTRES ASPECTS RELATIFS À LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

À titre d'organisme gouvernemental, le Conseil s'assure du respect des dispositions de la Loi sur l'administration publique qui le concernent. Voici les faits qui ont marqué l'année à ce chapitre.

4.1 Les ressources humaines

Résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi

Le secrétariat du Conseil supérieur de l'éducation a un effectif autorisé de 30 postes. Au 31 mars 2008, certains de ces postes étaient en processus de dotation. Aussi, en cours d'année, le Conseil a dû recourir à l'embauche de personnel occasionnel et contractuel.

Au regard des cibles d'accès à l'égalité en emploi, l'effectif réel du Conseil se répartissait de la façon suivante :

Représentativité

Communautés culturelles	10 %
Personnes handicapées	0 %
Femmes	75 %

Voici la répartition de la représentation féminine au 31 mars 2008 :

Personnel d'encadrement	50 %
Personnel professionnel	73 %
Personnel technicien	67 %
Personnel de soutien	100 %

Développement des ressources humaines

En 2007-2008, à l'intérieur de son programme de développement des ressources humaines, le Conseil a investi 41 993 \$, soit un total de 838 heures consacrées à la formation, au perfectionnement et à diverses activités. Cette somme représente plus de 2,5 % de la masse salariale, faisant plus que doubler l'objectif de 1 % fixé par le gouvernement.

4.2 Le Code d'éthique et de déontologie

Le personnel de la permanence du Conseil est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique.

Par ailleurs, en 2007-2008, conformément à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et à la suite des modifications apportées à celle-ci en 2006, le Conseil s'est doté d'un nouveau code d'éthique et de déontologie, qui établit les principes auxquels les membres de toutes ses instances doivent souscrire. Les membres en prennent connaissance au moment de leur nomination et y adhèrent en signant un formulaire indiquant la connaissance des principes d'éthique et des règles de déontologie.

Ce code définit des principes d'éthique selon lesquels les membres « sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État. [...] Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public. » À ces principes se greffent des règles de déontologie relatives à la discrétion, aux relations avec le public, à la neutralité et aux activités politiques, aux conflits d'intérêts, à l'exclusivité de service et à l'après-mandat.

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études s'est également doté d'un code d'éthique et de déontologie. Bien que semblable à celui du Conseil dans ses grandes lignes, le code du CCAFE comporte de légères différences permettant de prendre en compte certaines de ses caractéristiques. Les deux codes sont présentés en annexe.

À l'instar des années antérieures, aucun manquement en matière d'éthique et de déontologie n'a été signalé en 2007-2008.

4.3 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil supérieur de l'éducation, à titre d'organisme public, est tenu de donner accès à l'information publique qu'il peut produire; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence.

Aussi, le Conseil supérieur de l'éducation doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de protection des renseignements personnels. Ainsi, un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme et siège au Comité de protection des renseignements personnels du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce comité est responsable de l'application des recommandations de la Commission d'accès à l'information, de l'organisation d'activités de sensibilisation et de l'évaluation annuelle du niveau de protection des renseignements personnels.

Par l'intermédiaire de son représentant au Comité, le Conseil est partie prenante à la politique ministérielle et au plan d'action adoptés en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Au cours de l'année 2007-2008, une seule demande a été formulée au Conseil au regard de la Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Un suivi approprié y a été donné à la satisfaction du demandeur.

4.4 La politique linguistique

En plus d'appliquer les principes énoncés dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Conseil se conforme à la Politique linguistique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ainsi, il s'est assuré du maintien de la qualité langagière de toutes ses communications, que ce soit dans ses productions écrites, dans son site Internet ou dans ses communications téléphoniques. Certaines productions écrites ont par ailleurs été traduites du français à l'anglais. Aussi, les logiciels utilisés par le personnel sont en français.

4.5 La déclaration de services aux citoyens

Puisque le Conseil supérieur de l'éducation agit à titre d'organisme consultatif pour le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, il n'a pas à produire une déclaration de services aux citoyens. Cependant, il s'assure que ses travaux sont accessibles au milieu de l'éducation, aux parents et au grand public.

4.6 Le développement durable

Le Conseil souscrit aux objectifs de la stratégie de développement durable du gouvernement du Québec. Un membre du personnel d'encadrement est nommément désigné comme responsable du dossier pour l'organisme. Aussi, au cours de la dernière année, le Conseil a poursuivi sa démarche d'appropriation de la stratégie. La prochaine année permettra de procéder à l'élaboration du plan d'action de développement durable en s'inspirant des principes décrits dans la Loi.

Il est toutefois pertinent de mentionner que, dans une perspective de développement durable, depuis l'automne, toutes les publications du Conseil ont été produites sur du papier contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation.

4.7 Les recommandations du Vérificateur général

Aucune recommandation du Vérificateur général du Québec ne concerne l'organisme.

5

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

5.1 Les membres du Conseil et de ses commissions

LES MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Boutin, Nicole	Présidente du Conseil	2010
Arsenault, Diane	Directrice générale, Commission scolaire des Îles	2010
Azdouz, Rachida	Vice-doyenne, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2010
Bergeron, Claire	Parent, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2010
Bilodeau, Claude	Conseillère pédagogique, Cégep Beauce-Appalaches	2010
Boily, Francine	Chargée de cours, Éducation et intervention préscolaire, Université Laval	2009
Boily, Martine	Parent, membre du conseil d'établissement, école primaire Holland, Commission scolaire Central Québec	2010
D'Arrisso, David	Étudiant au doctorat en administration de l'éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal	2010
Delisle, Isabelle	Directrice de vie scolaire au 1 ^{er} cycle, Collège Jésus-Marie de Sillery	2010
Doray, Pierre	Directeur, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST), Université du Québec à Montréal	2010
Fortier, Louise Elaine	Directrice, écoles des Beaux-Prés et de la Pionnière, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2006 **
Henderson, Keith W.	Directeur général, Cégep John Abbott	2010
Ibrahim, Amir	Coordonnateur des services éducatifs et responsable de la sanction des études (à la retraite), Commission scolaire Lester-B.-Pearson	2010
Méchaly, Linda	Directrice, école primaire Murielle-Dumont, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2010
Ménard, Denis	Conseiller en développement organisationnel, éducatif et technologique, Capitale-Nationale	2005 **
Robaire, Bernard	Professeur, Département de pharmacologie et de thérapeutique, Faculté de médecine, Université McGill	2010
Robertson, J. Kenneth	Directeur général, Collège régional Champlain	2010
Roy, Jean A.	Doyen, Affaires départementales et à la formation continue, Université du Québec à Rimouski	2010
Sirois, Ginette	Directrice générale, Cégep de Chicoutimi	2009
Staco, Édouard	Parent, coordonnateur, Service des ressources technologiques, Cégep de Saint-Laurent	2009
Vendramini, Claire	Enseignante au préscolaire, école Saint-André, Commission scolaire de l'Énergie	2010

MEMBRE ADJOINTE D'OFFICE

Champoux, Marie-Claude Sous-ministre adjointe, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

SECRÉTAIRE

Turcotte, Josée Secrétaire générale

* Au 31 mars 2008.

** En vertu de l'article 5 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, les membres du Conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Staco, Édouard	Président de la Commission, membre du Conseil	
Berger, Diane	Enseignante, Techniques d'éducation à l'enfance, Collège Édouard-Montpetit	2008
Bruneau, Claude	Coordonnateur à la retraite, Comité de l'enseignement primaire, Fédération des établissements d'enseignement privé (FEEP)	2009
Desjardins, Julie	Professeure, Université de Sherbrooke, Faculté d'éducation	2010
Gingras, Roger	Parent, Commission scolaire du Lac-Témiscamingue	2008
Jubenville, Sonia	Conseillère pédagogique en adaptation scolaire, Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	2009
Julien, Anne	Coordonnatrice aux clientèles des Services éducatifs, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2008
Martini, Dominic R.	Directeur, Conseil de la formation des maîtres de Concordia, Université Concordia	2010
Milotte, Richard	Consultant en éducation et gestion	2008
Robillard, Jean	Directeur-accompagnateur, projet éducatif <i>Agir autrement</i> , Commission scolaire des Samares	2008
Soucy, Karine	Enseignante, Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, école de l'Étoile-filante	2010
Talbot, Diane	Enseignante, école De La Petite-Bourgogne, Commission scolaire de Montréal	2010
Tehami, Amine	Directeur, école secondaire Rose-Virginie-Pelletier, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	2009
Tremblay, Joane L.	Enseignante, école Marguerite-Bourgeoys, Commission scolaire de la Capitale	2009
Whittom, Lucette	Commissaire, Commission scolaire des Affluents, conseillère en recherche clinique, Institut de cardiologie de Montréal	2009

COORDONNATRICE

Mainville, Suzanne

* Au 31 mars 2008.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Ibrahim, Amir	Président de la Commission, membre du Conseil	
Beer, Ann	Professeure associée, Faculté des sciences de l'éducation, Université McGill	2009
Blain, Marie	Conseillère pédagogique à la réussite, Collège de Rosemont	2009
Bouchard, Anik	Conseillère pédagogique et enseignante, Polyvalente Benoît-Vachon, Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	2010
Canuel, Ronald	Directeur général, Commission scolaire Eastern Townships	2008
Charles, Patrick	Enseignant, Groupe de recherche interuniversitaire sur l'évaluation et la mesure en éducation à l'aide des technologies de l'information et de la communication (GRIEMETIC), Université de Montréal	2008
Malenfant, Édouard	Directeur général, Externat Saint-Jean-Eudes	2009
O'Dowd, Michel	Parent, membre du conseil d'établissement de l'école secondaire Samuel-De Champlain, Commission scolaire des Premières-Seigneuries	2008
Ouellet, Martine	Directrice adjointe, responsable de l'adaptation scolaire, polyvalente La Samare, Commission scolaire des Bois-Francis	2010
Ouellette, Claudine	Enseignante ressource en gestion de classe, école secondaire Antoine-de-St-Exupéry, Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	2009
Parent, Jean-François	Directeur, école secondaire Paul-Hubert, Commission scolaire des Phares	2009
Rhainds, Mélanie	Conseillère pédagogique, Commission scolaire de la Capitale	2010
Savard, Lyne	Parent, notaire, Services fiduciaires aux particuliers, Fiducie Desjardins	2008
Théroux, Michèle	Conseillère pédagogique en adaptation scolaire (à la retraite), Commission scolaire de Portneuf	2008
Vézina, Alain	Directeur général adjoint, Centre administratif, Commission scolaire des Affluents	2009

COORDONNATRICE**Richard, Francine**

* Au 31 mars 2008.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Henderson, Keith W.	Président de la Commission, membre du Conseil	
Blackburn, Éric	Directeur général, Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2008
Côté, Marcel	Directeur général, Collège Laflèche	2008
Dedic, Helena	Enseignante en physique, Collège Vanier	2010
Desautels, Luc	Chercheur et professeur de philosophie, Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption	2010
Filion, Anne	Directrice des études, Cégep de Limoilou	2009
Giroux, Brigitte	Adjointe au directeur des études, responsable de la gestion des programmes d'études, Cégep de Saint-Hyacinthe	2008
Larose, Simon	Professeur, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval	2010
Lemieux, Philippe	Enseignant, Arts et lettres, Cégep de Saint-Jérôme	2009
Poirier, Sophie	Conseillère d'orientation et aide pédagogique individuelle, Collège Jean-de-Brébeuf	2010
St-Amour, France	Enseignante en techniques d'éducation spécialisée, Cégep Marie-Victorin	2008
Tremblay, Jean-Yves	Conseiller pédagogique, Cégep de Sainte-Foy	2009
Veilleux, Marie-Claude	Adjointe à la direction des études, Service de recherche et de développement, Cégep de l'Outaouais	2009
Wadham, Gaye	Aide pédagogique individuelle, directrice adjointe section anglophone, Cégep de la Gaspésie et des Îles	2009

COORDONNATEUR

Moffet, Jean-Denis

* Au 31 mars 2008.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRES*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Robaire, Bernard	Président de la Commission, membre du Conseil	
Barki, Henri	Professeur titulaire, Chaire de recherche du Canada, HEC Montréal	2008
Beaudoin, Michèle	Vice-présidente, Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU)	2008
Beauregard, Robert	Doyen, Faculté de foresterie et de géomatique, Université Laval	2009
Demers-Payette, Olivier	Étudiant au 2 ^e cycle, Département d'administration de la santé, Université de Montréal	2009
Doré, Sylvie	Doyenne des études, École de technologie supérieure	2008
Giroux, Philippe-Olivier	Étudiant à la maîtrise en physique, Université de Sherbrooke	2009
Lefrançois, Pierre	Directeur des études et de la recherche, Université du Québec	2008
Lenoir, Yves	Titulaire, Chaire de recherche du Canada sur l'intervention éducative, Faculté d'éducation, CRIE, Université de Sherbrooke	2010
Lequin, Lucie	Professeure titulaire, Études françaises, Université Concordia	2009
Marier, Sophie	Enseignante en anglais, langue seconde, Cégep de Lévis-Lauzon	2009
Millette, Louise	Directrice, Département des génies civil, géologique et des mines, École polytechnique de Montréal	2010
Sauvé, Louise	Professeure, Télé-université	2008
Smith, Michael R.	Professeur titulaire, Département de sociologie, Université McGill	2009

COORDONNATRICE

Julien, Mélanie**

* Au 31 mars 2008.

** Par intérim

LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION CONTINUE*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Ménard, Denis	Président de la Commission, membre du Conseil	
Acevedo, Ricardo	Agent de développement, Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO)	2008
Bernatchez, Berthe	Directrice générale adjointe, Commission scolaire de la Capitale	2008
Caron, Martin	Conseiller en formation, Service de la formation continue, Collège François-Xavier Garneau	2008
Chabot, Mariette	Directrice, Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, Commission scolaire des Phares	2009
Cloutier, Claudette T.	Vice-présidente, Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation, Université de Montréal	2007
Désilets, Esther	Conseillère syndicale, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Services éducation	2007
Dubeau, Chantal	Directrice, Direction de la formation professionnelle, Commission de la construction du Québec	2009
Grenon, Maryse	Directrice, Service de la formation continue, Collège d'Alma	2007
Harvey, Monique	Directrice de l'Université du troisième âge, Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke	2008
Jolicœur, Marie	Enseignante, Techniques d'éducation à l'enfance, superviseure et coordonnatrice de stage de groupe, Cégep de Sainte-Foy	2009
Rebeyrol, Marc	Directeur, Centre de l'éducation des adultes Christ-Roi/L'Impact, Commission scolaire Pierre-Neveu	2009
Sang, Murray	Directeur, Éducation permanente, Université Concordia	2009
Thériault, Michel	Conseiller pédagogique, Collège Montmorency	2007
Voyer, Brigitte	Professeure, Département d'éducation et de formation spécialisées, Faculté d'éducation, Université du Québec à Montréal	2008

COORDONNATRICE

Gobeil, Isabelle

* Au 31 mars 2008.

5.2 Les membres du Comité du rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation*

Nom	Fonction
Roy, Jean A.	Président du Comité, membre du Conseil
Arsenault, Diane	Membre du Conseil
Beaudoin, Josée	Directrice, bureau de Montréal, Centre francophone d'informatisation des organismes (CEFRIO)
Boily, Martine	Membre du Conseil
Brassard, Diane	Coordonnatrice de l'enseignement, Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Canuel, Ronald	Membre de la Commission de l'enseignement secondaire
Faguy, Éric	Directeur, écoles Leventoux et Lestrat, Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Huot, Michel	Enseignant, Cégep Beauce-Appalaches
Lafontaine, Danielle	Professeure, Département d'études régionales, Université du Québec à Rimouski
Lévesque, Claudie	Conseillère syndicale, Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation, Montréal
Tessier, Serge	Directeur général, Collège de Saint-Jérôme
Trudel, Louise	Directrice générale, Collège Shawinigan

COORDONNATRICE

Riopel, Marie-Claude**

* Au 31 mars 2008.

** Par intérim

5.3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études*

Nom	Fonction	Mandat se terminant le 31 août
Stymest, Judith	Présidente du Comité, directrice, Bourses et Service de l'aide financière et de l'accueil des étudiants étrangers, Université McGill	2010
Badaroudine, Soucila	Protectrice des droits des étudiantes et étudiants, Université de Sherbrooke	2008
Fréchette, Guy	Vice-président et associé directeur du Québec, Ernst & Young Canada	2008
Gavrancic, Ana	Étudiante au doctorat en psychologie, Université de Sherbrooke	2011
Gronin, Pierre	Directeur, Affaires étudiantes et communications, Cégep de Drummondville	2010
Lefebvre Boucher, Xavier	Étudiant en techniques de communication dans les médias, Cégep de Jonquière	2012
Martin, Robert	Étudiant, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal	2003 **
Pache-Hébert, Catherine	Étudiante à la maîtrise en éducation, Université du Québec à Montréal	2010
Poirier, Joanie	Étudiante en sciences humaines, Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	2011
Pontbriand, Mimi	Sous-ministre adjointe, Aide financière aux études, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	2011
Richard, Louise-Hélène	Directrice générale, Services aux étudiants, Université de Montréal	2010
Roussin, Sophie	Analyste en finances personnelles, Union des consommateurs	2011
Sylvain, Claire	Directrice, Affaires étudiantes et cheminement scolaire, Cégep de Rivière-du-Loup	2010
Trudeau, Yves	Adjoint administratif, Commission scolaire des Patriotes	2011
Voisine, France (M.)	Enseignant, Cégep de St-Félicien	2008

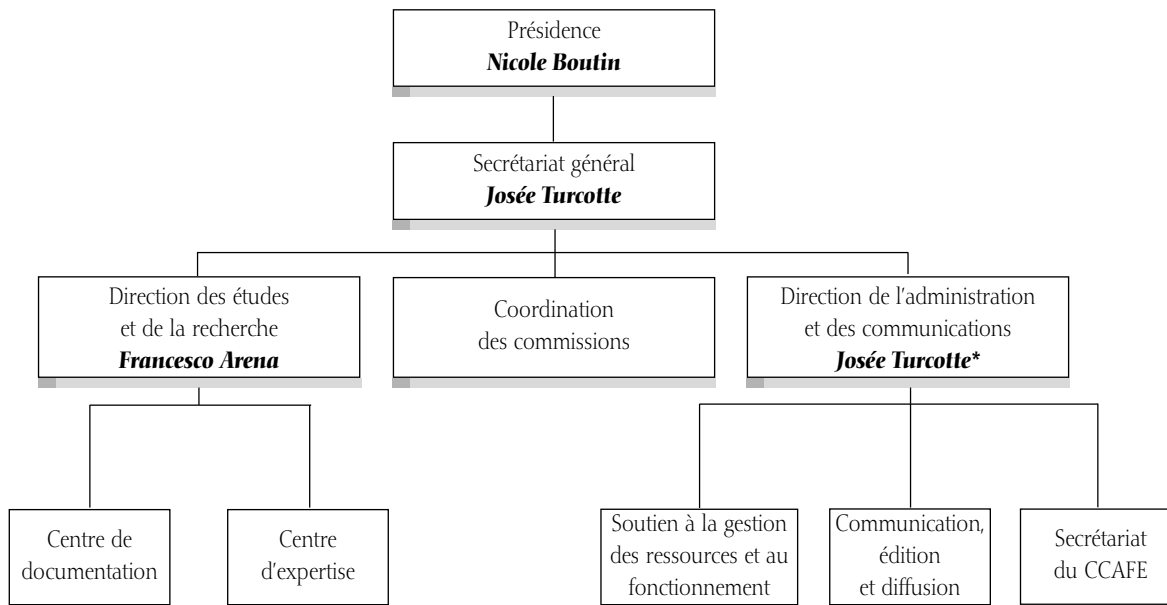
COORDONNATEUR

Vigneau, Paul

* Au 31 mars 2008.

** En vertu de l'article 23.3 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

5.4 Le secrétariat



5.5 Les ressources financières

BUDGET ET DÉPENSES (EN MILLIERS DE DOLLARS)
EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2008
PROGRAMME 01 – ADMINISTRATION ET CONSULTATION
ÉLÉMENT 07 – CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

	Crédits votés	Budget modifié	Dépenses
Rémunération			
Traitements	1 895,3	1 760,3	1 724,8
Fonctionnement	595,5	731,5	719,6
Amortissement	5,3	5,1	5,1
Total budget de dépenses			
Total partiel	2 496,1	2 496,9	2 449,5
Immobilisations	20,0	20,0	19,4
Total partiel	20,0	20,0	19,4
TOTAL BUDGET DE DÉPENSES ET D'IMMOBILISATIONS	2 516,1	2 516,9	2 468,9

* Par intérim

Indicateurs 2007-2008 au regard du Plan stratégique 2007-2011 du Conseil supérieur de l'éducation*

AXE D'INTERVENTION	OBJECTIF	INDICATEUR
Enjeu : La qualité de la formation et la réussite éducative pour tous dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie Orientation 1 : Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes.		
Le système d'éducation dans son ensemble	Objectif 1 Proposer une vision de la qualité et de la continuité des services éducatifs dans l'ensemble du territoire québécois, en prenant notamment en compte les finalités de l'éducation, les défis de l'évolution démographique et la diversité des besoins des milieux.	Rapport 2006-2008 sur l'état et les besoins de l'éducation : l'éducation en région éloignée.
	Objectif 2 Proposer une vision de l'éducation des adultes et de la formation continue qui tienne compte à la fois des besoins et des capacités des adultes ainsi que des défis de la société québécoise.	Avis sur les besoins et les objectifs liés à la sanction de fin des études secondaires en formation générale des adultes (demande de la ministre en août 2007). Avis sur la réponse du réseau de l'éducation aux besoins des entreprises et aux besoins de formation continue de leur personnel.
L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire	Objectif 3 Promouvoir une formation qui favorise le plein développement des élèves en prenant en compte leurs besoins diversifiés, et qui mobilise tous les acteurs de l'école et de la communauté.	Avis sur le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.
		Avis sur la manière de rendre compte des connaissances acquises par l'élève dans le bulletin et le bilan des apprentissages (demande de la ministre en juin 2007). Avis sur le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : implantation du programme « Éthique et culture religieuse » (demande de la ministre à l'automne 2007). Avis sur les devoirs et les leçons à l'école primaire.

* Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a ses propres objectifs stratégiques.

AXE D'INTERVENTION	OBJECTIF	INDICATEUR
--------------------	----------	------------

Enjeu : La qualité de la formation et la réussite éducative pour tous dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie

Orientation 1 : Favoriser le développement éducatif et la qualification de tous en tenant compte des capacités et des besoins des élèves, jeunes et adultes.

L'enseignement secondaire	Objectif 4 Promouvoir une formation de base commune et des services éducatifs qui favorisent la réussite des élèves, en prenant en compte leurs besoins diversifiés.	Avis sur le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Avis sur la manière de rendre compte des connaissances acquises par l'élève dans le bulletin et le bilan des apprentissages (demande de la ministre en juin 2007). Avis sur le projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : implantation du programme « Éthique et culture religieuse » (demande de la ministre à l'automne 2007). Avis sur la connaissance des besoins des jeunes du secondaire.
----------------------------------	--	--

Enjeu : Le devenir et l'adaptation de l'enseignement supérieur

Orientation 2 : Favoriser le développement de l'enseignement supérieur en vue de lui permettre de mieux répondre aux besoins et aux réalités des étudiants en formation initiale et continue et de jouer pleinement son rôle dans l'évolution de la société.

L'enseignement collégial	Objectif 5 Proposer une vision de l'enseignement collégial qui lui permette de mieux répondre aux réalités et aux besoins éducatifs des étudiants, en tenant compte des défis de la société québécoise.	Avis sur le collège comme milieu porteur d'engagement des étudiants dans leurs études. Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales (juin 2007). Avis sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur le régime des études collégiales (janvier 2008). Avis sur l'articulation entre le secondaire et le collégial, notamment dans le cadre du renouveau pédagogique.
L'enseignement et la recherche universitaires	Objectif 6 Proposer une vision de l'université qui lui permette de jouer pleinement son rôle en matière de formation, d'avancement des connaissances et de service à la collectivité.	Avis sur l'institution universitaire : sa mission, son rôle dans la société et ses mécanismes de régulation. Avis sur la formation universitaire aux cycles supérieurs.

AXE D'INTERVENTION	OBJECTIF	INDICATEUR
Enjeu : Le pouvoir d'influence du Conseil		
Orientation 5 : Soutenir et accroître la capacité d'influence de même que la notoriété du Conseil.		
La fonction du Conseil	Objectif 7 Soutenir la fonction du Conseil de collaborer avec la ministre.	Recours à des mécanismes de communication diversifiés avec la ministre. Consolidation de la mise en œuvre des modifications apportées en 2006 à la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation. Soutien des capacités du Conseil à réaliser son mandat par une gestion prévisionnelle de ses membres et de ceux de ses commissions et de ses comités.
	Objectif 8 Soutenir la fonction du Conseil d'écoute des acteurs de l'éducation et de la population.	Rencontre avec des personnes intéressées par l'éducation dans les différentes régions du Québec. Consultation des acteurs concernés par un sujet donné. Mise en commun des priorités en éducation.
Le pouvoir d'influence du Conseil	Objectif 9 Accroître l'appropriation des publications du Conseil par les acteurs de l'éducation, les milieux intéressés et la population.	Intérêt des médias, principalement les journaux, la radio et la télévision, suscité par la production de matériel de qualité et de plans de diffusion efficaces. Intérêt suscité par ses publications (nombre d'exemplaires et de téléchargements). Portée de ses publications (nombre de demandes de présentation, nombre de mentions dans les médias ou dans les lois et les règlements).
	Objectif 10 Améliorer les outils de recherche et d'analyse du Conseil en vue de développer une vision globale à moyen et à long terme de l'éducation.	Poursuite d'une démarche d'exploration des processus de veille en éducation en vue d'enrichir la préparation des avis et des rapports. Mise en œuvre des collaborations pertinentes avec des lieux de recherche et de transfert en éducation.
La gestion des ressources humaines	Objectif 11 Poursuivre une gestion du personnel qui assure le maintien et le développement de l'expertise du Conseil tout en respectant les objectifs à moyen et à long terme de la modernisation de l'État.	Embauche et remplacement de personnel. Activités de transfert des connaissances, de formation et de perfectionnement. Activités de reconnaissance des réalisations du personnel.

Sommaire de la planification stratégique du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2007-2011)

Mandat du Comité et lien avec le Conseil supérieur de l'éducation

Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, un organisme rattaché administrativement au Conseil supérieur de l'éducation, est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question que celle-ci lui soumet relativement :

- aux programmes d'aide financière institués par la Loi sur l'aide financière;
- aux droits de scolarité, aux droits d'admission ou d'inscription aux services d'enseignement et aux autres droits afférents à de tels services;
- aux mesures ou aux politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

Le Comité peut également saisir la ministre de toute question relative à sa compétence.

Enjeu : L'amélioration de l'accessibilité financière à la réussite des études professionnelles, collégiales et universitaires.

Orientation : Proposer une vision globale du système d'aide financière et recommander diverses mesures en vue d'améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.

Axe d'intervention	Objectif	Indicateurs
Le système d'aide financière aux études dans son ensemble	Objectif 1 S'appuyer sur une vision globale du système d'aide financière pour proposer des mesures visant à améliorer l'accessibilité financière à la réussite des projets d'études.	Avis d'initiative portant sur l'accessibilité financière à l'éducation tout au long de la vie. Rapport sur les indicateurs de l'accessibilité financière aux études.
La réglementation des droits de scolarité et des autres droits	Objectif 2 En continu, analyser le débat public sur les droits de scolarité et les autres droits, incluant les frais institutionnels obligatoires, et répondre aux demandes d'avis.	Avis produits à la demande de la ministre sur la réglementation des droits de scolarité et des autres droits, y compris les frais institutionnels obligatoires.
Les programmes d'aide financière aux études	Objectif 3 En continu, repérer de nouvelles mesures pouvant s'appliquer au Québec et répondre aux demandes d'avis.	Avis produits à la demande de la ministre sur les modifications au Règlement sur l'aide financière aux études.
Les mesures fiscales liées aux études	Objectif 4 Analyser l'incidence des dépenses fiscales sur l'accès aux études.	Étude exploratoire réalisée à cet effet.
L'influence du Comité	Objectif 5 En continu, mesurer l'intérêt pour les publications du Comité et l'incidence des recommandations.	Compte rendu de l'incidence des recommandations du Comité et de l'intérêt suscité par ses publications dans le rapport annuel de gestion du Conseil supérieur de l'éducation.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Objet et champ d'application

- 1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c. M-30, r. 0.1¹), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des membres du Conseil supérieur de l'éducation.

Sont considérés administrateurs publics la présidence et les membres du Conseil nommés par le gouvernement. Le Code d'éthique et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation s'applique également aux membres des commissions et des comités du Conseil.

Principes d'éthique

- 2 Les membres ainsi nommés sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
- 3 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

- 4 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

- 5 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

- 6 Les membres doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
- 7 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

- 8 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique électorale.
- 9 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

- 10 Les membres doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
- 11 Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
- 12 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du titulaire de la présidence, de la rémunération prévue pour l'exercice de ses fonctions.
- 13 Les membres ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

1. Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

- 14 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil ne peut, en tant qu'administrateur d'État, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
- 15 Tout autre membre qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Exclusivité de service

- 16 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommé l'assigne aussi à d'autres fonctions.
- 17 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil, peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après-mandat

- 18 Il est interdit aux membres de divulguer, après avoir terminé leur mandat, une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

- 19 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
- 20 Le ou la titulaire de la présidence du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

- 21 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
- 22 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
- 23 Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
- 24 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État à temps plein, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

N. B. : Le présent document remplace le Code d'éthique et de déontologie révisé à la 558^e réunion du Conseil supérieur de l'éducation, le 11 mai 2007.

**FORMULAIRE INDIQUANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE
ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE**

***Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique
et de déontologie du Conseil supérieur de l'éducation.***

Nom (en lettres moulées): _____

Signature: _____

Date: _____

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Objet et champ d'application

- 1 Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998¹), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.
- 2 Sont administrateurs publics les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études nommés par le gouvernement, soit le ou la titulaire de la présidence et les autres membres. Le Code d'éthique et de déontologie s'applique aux membres du Comité.

Principes d'éthique

- 3 Les membres du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'accessibilité financière aux études et pour s'acquitter des responsabilités attribuées au Comité par la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (article 23.1). À ce titre, les membres du Comité sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
- 4 Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discretion

- 5 Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui revêtent un caractère confidentiel.

Relations avec le public

- 6 Seuls peuvent agir ou parler au nom du Comité le ou la titulaire de la présidence et, dans certains cas, d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Comité ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Ils s'en tiennent à l'explication des positions du Comité.

Neutralité

- 7 Les membres du Comité doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Comité, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
- 8 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

- 9 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État, informer le secrétaire général du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique électorale.
- 10 Le ou la titulaire de la présidence du Comité doit, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, se démettre de ses fonctions s'il est élu et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêts

- 11 Les membres du Comité doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
- 12 Les membres du Comité ne peuvent utiliser, à leur profit ou au profit de tiers, l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Comité.

1. Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c.M-30).

- 13 Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Comité dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas du ou de la titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle il ou elle a droit dans le cadre de ses fonctions.
- 14 Les membres du Comité ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
- 15 Le ou la titulaire de la présidence, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
- 16 Tout autre membre du Comité qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Comité doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Comité et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêts.

Après-mandat

- 17 Il est interdit aux membres du Comité, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Comité ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

- 18 En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
- 19 Le ou la titulaire de la présidence du Comité est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il ou elle doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

- 20 Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente pour permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
- 21 L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
- 22 Suivant la conclusion que le membre du Comité a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
- 23 La sanction imposée est soit la réprimande, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

N. B. : Le présent document remplace le Code d'éthique et de déontologie adopté à la deuxième réunion du Comité, le 19 avril 2000.

**FORMULAIRE INDIQUANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE
ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE**

***Le soussigné déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres
du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.***

Nom (en lettres moulées): _____

Signature: _____

Date: _____

